

DHX Media Ltd.

États financiers consolidés
30 juin 2015 et 2014
(en milliers de dollars canadiens)

Le 28 septembre 2015

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable des états financiers consolidés ci-joints de **DHX Media Ltd.** (la « société »), qui ont été approuvés par le comité d'audit du conseil d'administration (le « conseil »). Le conseil est responsable de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés. Le conseil s'acquitte de cette responsabilité par l'entremise du comité d'audit. Le comité d'audit examine les états financiers consolidés de la société et en recommande l'approbation par le conseil.

Le comité d'audit est nommé par le conseil, et tous ses membres sont des administrateurs indépendants. Il rencontre la direction de la société pour discuter des questions qui touchent le contrôle interne et l'information financière afin de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités de façon appropriée avant de soumettre les états financiers consolidés au conseil pour approbation.

Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. Lorsqu'il était possible d'appliquer différentes méthodes comptables, la direction a choisi celles qu'elle a jugées les plus appropriées dans les circonstances. Les états financiers consolidés incluent des montants qui s'appuient sur un jugement et des estimations éclairés et au sujet de l'incidence prévue des événements et des transactions courantes, tout en tenant compte du principe de l'importance relative. De plus, pendant la préparation des états financiers consolidés, la direction doit trancher sur des questions portant sur la pertinence de l'information à inclure et faire des estimations et formuler des hypothèses qui ont une incidence sur l'information présentée. Les résultats réels futurs pourraient différer sensiblement de l'appréciation que fait actuellement la société de cette information puisqu'il se pourrait que les faits et événements futurs ne se réalisent pas comme prévu.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., auditeur de la société nommé par les actionnaires, a audité les présents états financiers consolidés. Son rapport suit.

(signé) « *Dana Landry* »
Chef de la direction
Halifax (Nouvelle-Écosse)

(signé) « *Keith Abriel* »
Chef des finances
Halifax (Nouvelle-Écosse)



Le 28 septembre 2015

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de
DHX Media Ltd.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de DHX Media Ltd. et de ses filiales, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 30 juin 2015 et au 30 juin 2014, les états consolidés des variations des capitaux propres, les états consolidés du résultat net, les états consolidés du résultat global et les tableaux consolidés des flux de trésorerie des exercices clos à ces dates ainsi que les notes annexes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Summit Place, 1601 Lower Water Street, Suite 400, Halifax, Nova Scotia, Canada B3J 3P6
Tél. : +1 902 491 7400, Téléc. : +1 902 422 1166, www.pwc.com/ca/fr*

**Opinion**

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de DHX Media Ltd. et de ses filiales au 30 juin 2015 et au 30 juin 2014, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

(signé) « *PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.* »

Comptables agréés

Halifax (Nouvelle-Écosse)

DHX Media Ltd.

États consolidés de la situation financière

30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

	30 juin 2015 \$	30 juin 2014 \$
Actif		
Actif courant		
Trésorerie	42 907	26 679
Liquidités soumises à restrictions	—	32
Créances (note 6)	178 076	90 515
Charges payées d'avance et autres	22 078	5 008
Investissement dans des films et des émissions de télévision (note 7)	194 226	146 631
	437 287	268 865
Montants à recevoir à long terme (note 6)	11 091	5 774
Frais de financement différés	706	603
Immobilisations corporelles (note 8)	17 817	11 515
Immobilisations incorporelles (note 9)	127 396	33 990
Goodwill (note 10)	213 941	103 483
	808 238	424 230
Passif		
Passif courant		
Dette bancaire (note 11)	—	4 930
Dettes d'exploitation et charges à payer	109 143	61 774
Produits différés	49 323	15 603
Crédit-relais à la production (note 11)	67 743	35 955
Partie courante de la dette à long terme et des obligations découlant de contrats de location-financement (note 11)	12 916	8 526
	239 125	126 788
Dette à long terme et obligations découlant de contrats de location-financement (note 11)	269 902	61 918
Produits différés non courants	1 686	1 141
Autres passifs [note 5iii)]	12 542	—
Impôt différé (note 14)	23 029	11 034
	546 284	200 881
Capitaux propres (note 12)	261 954	223 349
	808 238	424 230

Engagements et éventualités (note 18)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

DHX Media Ltd.

États consolidés des variations des capitaux propres

Exercices clos les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

	Actions ordinaires \$	Bons de souscription \$	Surplus d'apport \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$ (note 24)	Résultats non distribués \$	Total \$
Solde au 30 juin 2013	151 275	390	11 875	(2 800)	2 135	162 875
Résultat net de l'exercice	—	—	—	—	7 811	7 811
Autres éléments du résultat global de l'exercice	—	—	—	1 597	—	1 597
Résultat global de l'exercice	—	—	—	1 597	7 811	9 408
Actions émises dans le cadre du régime d'actionnariat	76	—	—	—	—	76
Émission contre trésorerie, déduction faite des frais et de l'incidence fiscale	37 495	—	—	—	—	37 495
Actions émises aux fins de l'acquisition d'Epitome [note 5iv]]	14 139	—	—	—	—	14 139
Dividendes réinvestis et versés	122	—	—	—	(5 107)	(4 985)
Rémunération fondée sur des actions	—	—	1 588	—	—	1 588
Bons de souscription exercés	1 175	(390)	—	—	—	785
Options sur actions exercées	2 945	—	(977)	—	—	1 968
Solde au 30 juin 2014	207 227	—	12 486	(1 203)	4 839	223 349
Résultat net de l'exercice	—	—	—	—	19 533	19 533
Autres éléments du résultat global de l'exercice	—	—	—	(7 152)	—	(7 152)
Résultat global de l'exercice	—	—	—	(7 152)	19 533	12 381
Actions émises dans le cadre du régime d'actionnariat	173	—	—	—	—	173
Frais d'émission d'actions, déduction faite de l'incidence fiscale	(136)	—	—	—	—	(136)
Actions émises aux fins de l'acquisition de Nerd Corps [note 5i)]	26 075	—	—	—	—	26 075
Dividendes réinvestis et versés	123	—	—	—	(6 576)	(6 453)
Rémunération fondée sur des actions	—	—	4 254	—	—	4 254
Options sur actions exercées	3 295	—	(984)	—	—	2 311
Solde au 30 juin 2015	236 757	—	15 756	(8 355)	17 796	261 954

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

DHX Media Ltd.

États consolidés du résultat net

Exercices clos les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Exercices clos les	
	30 juin 2015 \$	30 juin 2014 \$
Produits des activités ordinaires (note 22)	264 039	116 131
Charges d'exploitation		
Coûts de production directs et coût des films et des émissions de télévision produits	130 128	55 531
Coûts d'acquisition	5 145	3 258
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles	10 407	5 915
Frais de développement et autres	4 631	1 982
Obligation au titre des avantages tangibles	14 215	—
Moins-value de l'investissement dans des films et des émissions de télévision	1 814	984
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	59 085	34 283
Charges financières (note 15)	21 334	3 306
Produits financiers (note 15)	(7 990)	(1 064)
	238 769	104 195
Résultat avant impôt sur le résultat	25 270	11 936
Charge (produit) d'impôt		
Impôt exigible (note 14)	14 036	2 859
Impôt différé (note 14)	(8 299)	1 266
	5 737	4 125
Résultat net de l'exercice	19 533	7 811
Résultat de base par action ordinaire (note 20)	0,16	0,07
Résultat dilué par action ordinaire (note 20)	0,16	0,07

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

DHX Media Ltd.

États consolidés du résultat global

Exercices clos les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

	Exercices clos les 30 juin 2015 \$	30 juin 2014 \$
Résultat net de l'exercice	19 533	7 811
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans l'état du résultat net		
Écarts de conversion	(7 152)	1 597
Autres éléments du résultat global de l'exercice	(7 152)	1 597
Résultat global de l'exercice	12 381	9 408

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

DHX Media Ltd.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Exercices clos les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

	30 juin 2015 \$	30 juin 2014 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Résultat net de l'exercice	19 533	7 811
Charges (crédits) comptabilisés en résultat sans effet sur la trésorerie		
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	3 698	2 091
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	6 709	3 824
Perte (profit) de change latent	(5 809)	(4 082)
Dotation aux amortissements des frais de financement différés	1 485	840
Moins-valeur de l'investissement dans des films et des émissions de télévision	1 814	984
Charge de désactualisation de l'obligation au titre des avantages tangibles	800	—
Frais d'extinction de la dette	3 913	—
Rémunération fondée sur des actions	4 254	1 588
Charge découlant de l'obligation au titre des avantages tangibles	14 215	—
Perte à la vente d'immobilisations corporelles	718	—
Perte latente sur les placements à long terme	—	100
Amortissement de la prime relative à la dette	16	—
Variations de la juste valeur de l'option de remboursement anticipé	(680)	—
Charge (produit) d'impôt différé	(8 299)	1 266
	42 367	14 422
Investissement net dans des films et des émissions de télévision (note 21)	(1 565)	(2 909)
Variation nette des soldes du fonds de roulement hors trésorerie liés aux activités d'exploitation (note 21)	(18 476)	(5 328)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	22 326	6 185
Activités de financement		
Produit de l'émission d'actions ordinaires, déduction faite des frais d'émission	—	36 588
Dividendes versés	(6 453)	(4 985)
Produit de l'émission d'actions ordinaires dans le cadre du régime d'actionnariat et de l'exercice d'options sur actions et de bons de souscription	2 482	2 829
Frais de financement différés	(289)	(160)
Remboursement de la dette bancaire	(4 930)	(70)
Produit (remboursement) du crédit-relais à la production	16 948	(8 483)
Produit de la dette à long terme, déduction faite des coûts	359 837	24 190
Remboursement d'autres passifs	—	(445)
Diminution des liquidités soumises à restrictions	32	1 246
Remboursement de la dette à long terme et des obligations découlant de contrats de location-financement	(159 599)	(7 454)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	208 028	43 256
Activités d'investissement		
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise	(209 245)	(32 952)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(4 789)	(2 403)
Coût des immobilisations incorporelles générées en interne	(669)	(308)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(214 703)	(35 663)
Incidence des variations des cours du change sur la trésorerie	577	261
Variation nette de la trésorerie au cours de l'exercice	16 228	14 039
Trésorerie au début de l'exercice	26 679	12 640
Trésorerie à la fin de l'exercice	42 907	26 679

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

1 Nature des activités

DHX Media Ltd. (la « société ») est une société ouverte et une société mère ultime dont les actions ordinaires sont négociées sous les symboles DHX.A et DHX.B à la Bourse de Toronto (la « TSX »), à laquelle elle est inscrite depuis le 19 mai 2006. Depuis le 23 juin 2015, les actions à droit de vote variable de la société sont négociées au NASDAQ Global Trading Market (le « NASDAQ ») sous le symbole DHXM. Constituée le 12 février 2004 sous le régime des lois de la province de Nouvelle-Écosse (Canada) et aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* depuis le 25 avril 2006, la société développe, produit et distribue des films et des émissions de télévision destinés au marché canadien et au marché international, en plus d'en faire la diffusion sur le marché canadien. La société gère également les droits d'auteur, la concession de licences et les marques pour le compte de tiers. Le siège social de la société est situé au 1478 Queen Street, Halifax (Nouvelle-Écosse), Canada, B3J 2H7.

2 Base d'établissement

La société établit ses états financiers consolidés (les « états financiers ») selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada, tels qu'ils sont énoncés dans la Partie I du Manuel de Comptables professionnels agréés du Canada – Comptabilité (le « *Manuel de CPA Canada* »), qui incluent les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Les présents états financiers comprennent tous les ajustements, composés d'ajustements récurrents normaux, que la direction considère comme nécessaires à une présentation fidèle des résultats d'exploitation, de la situation financière et des flux de trésorerie annuels de la société.

Le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers consolidés le 23 septembre 2015.

3 Principales méthodes comptables, jugements et incertitudes relatives aux estimations

Les principales méthodes comptables ayant servi à l'établissement des présents états financiers sont présentées ci-après.

Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés selon la base du coût historique, sauf en ce qui concerne certains actifs financiers et passifs financiers, notamment des instruments dérivés évalués à la juste valeur.

Consolidation

Les états financiers intègrent les comptes de DHX Media Ltd. et de toutes ses filiales. Les états financiers de toutes les filiales sont dressés pour la même période de présentation de l'information financière, selon les mêmes méthodes comptables. Les comptes, les transactions, les produits des activités ordinaires et les charges intragroupe, ainsi que les profits et pertes latents découlant de transactions entre les sociétés consolidées, ont été éliminés à la consolidation.

Les filiales sont les entités (y compris les entités structurées) que la société contrôle. Conformément aux pratiques du secteur du cinéma et de la télévision, la société fait appel aux entités structurées en tant qu'instrument pour créer et financer certains des films et des émissions de télévision qu'elle produit. Lorsque la société prend des décisions importantes concernant la création du contenu et le financement au sein des entités structurées, elle consolide ces dernières. Aux fins comptables, la société a établi qu'elle a le contrôle lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur l'entité. Les comptes des filiales sont intégralement consolidés à compter de la date à laquelle la société obtient le contrôle, et ils cessent de l'être à compter de la date à laquelle la société cesse d'avoir ce contrôle.

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

3 Principales méthodes comptables, jugements et incertitudes relatives aux estimations (suite)

Conversion des monnaies étrangères

i) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments des états financiers de chacune des entités consolidées de la société sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Des indicateurs principaux et des indicateurs secondaires sont utilisés pour déterminer la monnaie fonctionnelle (les indicateurs principaux ayant priorité sur les indicateurs secondaires). Le principal indicateur qui s'applique à la société est la monnaie qui influence le plus les produits des activités ordinaires et les charges. Les indicateurs secondaires comprennent la monnaie dans laquelle les fonds provenant des activités de financement sont générés. Le dollar canadien a été identifié comme la monnaie fonctionnelle de la société et de toutes ses filiales importantes à l'exception de W!LDBRAIN Entertainment Inc. (« Wildbrain »), de Copyright Promotions Licensing Group Ltd. (« CPLG »), de Cookie Jar Entertainment (USA) Inc. (« CJUSA ») et de DHX UK Holdings Limited (« DHX UK »). La monnaie fonctionnelle de Wildbrain et de CJUSA est le dollar américain, alors que celle de CPLG et de DHX UK est la livre sterling. Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la société. Les états financiers des entités consolidées dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien (les « établissements à l'étranger ») sont convertis en dollars canadiens comme suit :

- a) Actifs et passifs : au cours de clôture à la date de l'état de la situation financière;
- b) Produits des activités ordinaires et charges : au cours moyen pour la période (considéré comme une approximation raisonnable des taux réels).

Toutes les variations qui en résultent sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global comme écarts de conversion.

Lorsque la société procède à la sortie totale de sa participation dans un établissement à l'étranger ou qu'il y a perte du contrôle, du contrôle conjoint ou de l'influence notable à l'égard de l'établissement à l'étranger, le montant cumulé des écarts de conversion relatifs à l'établissement à l'étranger, qui est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, est comptabilisé en résultat net. Lorsque la société procède à la sortie partielle de sa participation dans un établissement à l'étranger qui demeure sa filiale, la société réattribue la part proportionnelle du montant cumulé des écarts de conversion comptabilisé dans les autres éléments du résultat global qui se rapporte à la filiale aux participations donnant le contrôle et aux participations ne donnant pas le contrôle.

ii) Transactions et soldes

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle aux cours du change en vigueur à la date des transactions. Les écarts de conversion découlant du règlement de transactions en monnaies étrangères et de la conversion, au cours du change en vigueur à la date de clôture de l'exercice, des actifs et des passifs monétaires qui ne sont pas libellés dans la monnaie fonctionnelle sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net.

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

3 Principales méthodes comptables, jugements et incertitudes relatives aux estimations (suite)

Constatation des produits des activités ordinaires

Les produits tirés de la concession de licences de diffusion de films et d'émissions de télévision sont constatés lorsque :

- a) la production est achevée;
- b) les modalités de livraison contractuelles ont été satisfaites et que la société ne continue à être impliquée ni dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés;
- c) le client a accès à la production et peut profiter du contenu;
- d) le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable;
- e) le recouvrement du produit est probable;
- f) les coûts engagés ou à engager concernant l'arrangement contractuel peuvent être évalués de façon fiable.

Les paiements en trésorerie reçus ou les avances versées en vertu d'une licence de diffusion ou d'une entente de distribution sont constatés à titre de produits différés jusqu'à ce que les conditions précitées aient été satisfaites.

Les produits tirés des services de production rendus à des tiers et les autres produits, selon le cas, sont constatés selon la méthode de l'avancement des travaux. Le degré d'avancement des travaux est établi d'après la proportion des coûts engagés au cours de la période visée par rapport au total des coûts prévus. Une provision est constituée pour le montant total des pertes estimatives futures, le cas échéant, sur les productions en cours.

Les produits tirés des tournées sont constatés pour la période au cours de laquelle le spectacle a lieu, le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable, les coûts engagés ou à engager peuvent être évalués et le recouvrement est raisonnable assuré. Les produits tirés du merchandising sont constatés au moment de la vente aux clients.

Les produits tirés des redevances sont comptabilisés en fonction des redevances qu'il est probable que la société recevra et conformément au contenu des ententes s'y rapportant et aux déclarations des agents.

Les produits tirés de la gestion des droits d'auteur, de la concession de licences et des marques pour le compte de tiers en vertu d'accords de représentation sont comptabilisés lorsque le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable, que les services ont été fournis et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les montants reçus ou les acomptes à payer aux termes d'un contrat, qui ne réunissent pas encore les critères de comptabilisation en tant que produits des activités ordinaires, sont comptabilisés dans les produits différés.

Les produits tirés des activités de diffusion de la société sont constatés selon les modalités suivantes :

- a) les produits tirés des frais d'abonnement sont constatés chaque mois en fonction du nombre estimatif d'abonnés à la clôture de la période, lequel est établi au moyen du nombre réel d'abonnés du mois précédent, selon les entreprises de distribution de radiodiffusion;
- b) les produits tirés de la publicité et de la promotion, après déduction des commissions des agences, le cas échéant, sont comptabilisés lorsque la publicité ou la promotion est diffusée sur les chaînes de la société;
- c) les autres produits, y compris ceux tirés des commandites, sont constatés à mesure qu'ils sont gagnés.

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

3 Principales méthodes comptables, jugements et incertitudes relatives aux estimations (suite)

Montant brut ou montant net des produits des activités ordinaires

La société évalue chacun des accords conclus avec des tiers pour déterminer si le montant brut ou le montant net des produits des activités ordinaires doit être comptabilisé, en établissant si la société agit pour son propre compte ou comme intermédiaire aux termes de chacun des accords. Dans la mesure où la société agit pour son propre compte dans le cadre d'un accord, le montant brut des produits des activités ordinaires doit être comptabilisé, ce qui fait que les produits des activités ordinaires et les charges sont classés à leurs postes respectifs des états financiers. À l'inverse, dans la mesure où la société agit comme intermédiaire dans le cadre d'un accord, le montant net des produits des activités ordinaires doit être comptabilisé, ce qui fait que les produits des activités ordinaires sont présentés déduction faite de toute charge connexe. Pour déterminer si la société agit pour son propre compte ou comme intermédiaire, la société évalue à quelle partie reviennent les risques et les avantages importants liés à la propriété aux termes de l'accord. Les principaux facteurs que la société prend en considération sont notamment l'identification du principal obligé, ainsi que de la partie qui assume le risque de crédit, le risque général et le risque sur stocks (ou l'équivalent) et qui dispose d'une certaine latitude pour l'établissement des prix.

Investissement dans des films et des émissions de télévision

L'investissement dans des films et des émissions de télévision représente le solde du coût des films et des émissions de télévision produits par la société ou dont elle a obtenu les droits de distribution ainsi que le droit de la société de participer aux flux de trésorerie futurs provenant des films et des émissions de télévision produits et distribués par d'autres parties non liées (les « droits de participation acquis »). L'investissement dans des films et des émissions de télévision comprend aussi les collections de films et d'émissions de télévision acquises et les biens en cours de production.

Les coûts d'acquisition et de production de films et d'émissions de télévision sont inscrits à l'actif. Les coûts sont évalués après déduction des apports obtenus au titre de programmes fédéraux et provinciaux et imputés au résultat en fonction des produits des activités ordinaires attendus. Selon cette méthode, les coûts inscrits à l'actif sont imputés au résultat net et les coûts de participation finaux sont inscrits suivant la proportion des produits des activités ordinaires de l'exercice visé par rapport à l'estimation par la direction des produits des activités ordinaires finaux qui seront tirés de l'exploitation, de la diffusion ou de la concession de la licence de diffusion du film ou de l'émission de télévision. Dans le cas des films et des émissions de télévision produits par la société, les coûts inscrits à l'actif comprennent tous les coûts de production et frais de financement directs engagés en cours de production qui sont susceptibles de donner lieu à des avantages au cours de périodes à venir. Les frais de financement sont inscrits à l'actif dans le coût des films et des émissions de télévision jusqu'à ce que la quasi-totalité des activités nécessaires pour préparer l'œuvre en question en vue de sa livraison soient achevées. Le financement de production fourni par des tiers en échange de participations est porté en diminution du coût de production. Les coûts des participations acquises sont comptabilisés initialement au montant de la contrepartie versée au tiers ou à la juste valeur des montants à payer à la contrepartie.

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

3 Principales méthodes comptables, jugements et incertitudes relatives aux estimations (suite)

Investissement dans des films et des émissions de télévision (suite)

Dans les cas des films et des séries télévisées produits par la société, les produits des activités ordinaires finaux comprennent des estimations sur une période donnée. Quant aux films ou aux émissions de télévision acquis qui ont déjà été diffusés, les produits des activités ordinaires finaux comprennent des estimations pour une période n'excédant pas 20 ans à compter de la date d'acquisition.

L'investissement dans des films et des émissions de télévision est pris en compte dans l'actif courant. Le cycle d'exploitation normal de la société peut dépasser 12 mois. Se reporter à la note 7 pour la réalisation attendue de l'investissement dans des films et des émissions de télévision au cours des 12 prochains mois.

Les estimations des produits des activités ordinaires finaux sont établies pour chaque titre et examinées périodiquement en tenant compte de la conjoncture du marché. Pour les films, les estimations de produits des activités ordinaires finaux comprennent les recettes des salles de cinéma, la vente de DVD et l'octroi à des tiers de droits de télédiffusion et d'autres droits dérivés. Pour ce qui est des émissions de télévision, les estimations des produits des activités ordinaires finaux comprennent les droits de diffusion d'émissions de télévision en cours de développement et les droits de renouvellement des licences de diffusion des séries pour les saisons suivantes, ainsi que des estimations des produits des activités ordinaires tirés du marché secondaire. Les estimations de produits des activités ordinaires finaux futurs comportant une part d'incertitude, il se peut que des réductions de la valeur comptable de l'investissement dans des films et des émissions de télévision soient nécessaires par suite de modifications des estimations de la direction à l'égard des produits des activités ordinaires futurs.

L'investissement dans des films et des émissions de télévision (y compris les droits de participation acquis) est évalué au moins élevé du coût et de la valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette d'un film ou d'une émission de télévision est établie d'après les estimations de la direction à l'égard des produits des activités ordinaires et des charges futurs. Une perte de valeur correspondant à l'excédent du coût sur la valeur de réalisation nette estimative du film, de l'émission de télévision ou du droit de participation acquis est inscrite, s'il y a lieu.

Droits de diffusion

Les droits de diffusion des émissions et des films sont acquis moyennant des frais fixes ou variables. L'actif et le passif à l'égard d'achats à frais fixes sont comptabilisés lorsque les coûts des droits sont connus et déterminables, et si les émissions sont disponibles pour diffusion. Le coût des droits d'émissions et de films acquis à frais fixes est passé en charges sur la période la moins longue entre la période de disponibilité et une période maximale qui varie selon le genre d'émissions, soit généralement entre 24 et 60 mois en fonction de l'utilisation attendue de l'avantage économique. Les droits de diffusion des émissions et des films acquis moyennant des frais variables ne sont pas inscrits à l'actif, et leur coût est établi et passé en charges sur la période de diffusion contractuelle, en fonction du nombre moyen d'abonnés au réseau diffusant l'émission ainsi que d'autres clauses contractuelles.

Si les critères de comptabilisation pour les achats à frais fixes décrits ci-dessus ne sont pas respectés et que la société a déjà payé des montants pour obtenir des droits futurs, ces montants sont considérés comme des droits d'émissions et de films payés d'avance et sont comptabilisés à l'état de la situation financière à titre de charges payées d'avance.

Toute perte de valeur est comptabilisée à titre de charges d'exploitation à l'état consolidé du résultat net.

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

3 Principales méthodes comptables, jugements et incertitudes relatives aux estimations (suite)

Frais de financement différés et frais d'émission de la dette

Les frais d'émission se rapportant à la dette bancaire sont comptabilisés en tant que charge différée et amortis selon la méthode linéaire sur la durée de la dette bancaire connexe, et la charge est prise en compte dans la charge d'intérêts. Les frais d'émission se rapportant à la dette à long terme sont portés en diminution de la dette à long terme et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et la charge est prise en compte dans la charge d'intérêts.

Regroupements d'entreprises

La société comptabilise les regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée dans le cadre de l'acquisition d'une filiale correspond à la juste valeur des actifs transférés, des passifs engagés envers les anciens propriétaires de l'entité acquise et des participations émises par la société. La contrepartie transférée comprend la juste valeur des actifs et passifs, s'il en est, découlant d'un accord de contrepartie conditionnelle. Les actifs identifiables acquis de même que les passifs et les passifs conditionnels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts relatifs à l'acquisition sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Toute contrepartie conditionnelle devant être transférée par le groupe est comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les variations subséquentes de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle qui est réputée être un actif ou un passif sont comptabilisées soit en résultat net, soit dans la variation des autres éléments du résultat global. La contrepartie conditionnelle qui est classée dans les capitaux propres n'est pas réévaluée, et son règlement éventuel est comptabilisé dans les capitaux propres.

Le goodwill correspond initialement à l'excédent du total de la juste valeur de la contrepartie transférée sur la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Si cette contrepartie est inférieure à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, la différence est comptabilisée en résultat net.

Frais de développement

Les frais de développement comprennent les frais d'acquisition des droits cinématographiques des livres, des pièces de théâtre ou des scénarios originaux et les frais d'adaptation de ces projets. Ces frais sont inscrits à l'actif et ajoutés à l'investissement dans des films et des émissions de télévision au début de la production. Les avances ou l'apport de capital reçus de tierces parties en vue de faciliter le développement sont déduits de ces frais. Les projets en cours de développement sont sortis des frais de développement à la première des dates suivantes : la date à laquelle il est déterminé que les frais ne sont pas recouvrables, la date à laquelle les projets en cours de développement sont abandonnés ou trois ans après la date de la constatation initiale de l'investissement, si le développement du projet n'a pas avancé significativement ou si aucune dépense de développement importante n'a été engagée au cours de l'année précédente.

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

3 Principales méthodes comptables, jugements et incertitudes relatives aux estimations (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins le cumul des amortissements et les pertes de valeur cumulées. Les éléments de coût ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés en tant qu'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'élément iront à la société et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable d'une immobilisation remplacée est décomptabilisée lors du remplacement. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés en charges dans l'état consolidé du résultat net de la période au cours de laquelle ils ont été engagés. L'amortissement est calculé à compter du moment où l'actif peut être utilisé et sur sa durée d'utilité estimative, selon les modes et aux taux annuels suivants :

Immeubles	4 %, selon le mode dégressif
Mobilier, agencements et autre matériel	de 5 % à 20 %, selon le mode dégressif
Matériel informatique	30 %, selon le mode dégressif
Matériel de postproduction	30 %, selon le mode dégressif
Logiciels	2 ans, selon le mode linéaire
Conception de sites Web	2 ans, selon le mode linéaire
Améliorations locatives	5 ans, selon le mode linéaire sur la durée du bail

La société ventile le montant initialement comptabilisé pour un élément d'immobilisation corporelle en ses principales composantes et amortit séparément chacune de ces composantes. Les valeurs résiduelles, le mode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revus chaque année et ajustés au besoin.

Les profits ou les pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit à la valeur comptable de l'actif et sont présentés dans les autres profits et pertes dans l'état consolidé du résultat net.

Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût de l'entreprise acquise sur la juste valeur des actifs identifiables nets acquis à la date d'acquisition. Le goodwill est comptabilisé au coût moins le cumul des pertes de valeur et n'est pas amorti. Il fait l'objet d'un test de dépréciation chaque année ou plus souvent lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Le goodwill est affecté à une unité génératrice de trésorerie (une « UGT ») ou à un groupe d'UGT, qui représente le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne, niveau qui n'est pas plus élevé que le secteur opérationnel. Le test de dépréciation est effectué en comparant la valeur recouvrable du goodwill attribué à une UGT ou à un groupe d'UGT à sa valeur comptable.

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

3 Principales méthodes comptables, jugements et incertitudes relatives aux estimations (suite)

Immobilisations incorporelles identifiables

Les immobilisations incorporelles identifiables sont comptabilisées au coût, y compris les montants établis par la répartition du prix d'achat lors des acquisitions. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimative de l'actif, selon les modes et aux taux annuels suivants :

Carnet de production	de 2 à 3 ans, selon le mode linéaire
Relations avec les diffuseurs	de 7 à 10 ans, selon le mode linéaire
Relations avec la clientèle et les distributeurs	10 ans, selon le mode linéaire
Contrats de non-concurrence	3 ans, selon le mode linéaire
Logiciel de production	5 ans, selon le mode linéaire
Marques	10 ans, selon le mode linéaire

Licences de diffusion

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties. Les licences de diffusion sont considérées comme ayant une durée d'utilité indéterminée étant donné que la direction a l'intention et la capacité de les renouveler sans engager de coûts considérables et sans apporter de modifications majeures aux modalités existantes des licences. La durée d'utilité est réévaluée chaque année afin d'établir s'il est toujours justifié de la considérer comme indéterminée. Si ce n'est pas le cas, le changement de la durée d'utilité d'indéterminée à déterminée est effectué de manière prospective.

Les licences de diffusion font l'objet d'un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si un événement ou un changement de circonstances indique qu'elles peuvent s'être dépréciées.

Les licences de diffusion ne génèrent pas d'entrées de trésorerie; ainsi, lorsqu'elle soumet ces actifs à un test de dépréciation, la société examine les UGT auxquelles ils appartiennent.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles font l'objet de tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les actifs à long terme qui ne sont pas amortis font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Aux fins de la détermination de leurs valeurs recouvrables, les actifs sont regroupés en UGT. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité (soit la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'UGT concernée). La perte de valeur comptabilisée correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés, notamment l'investissement dans des films et les immobilisations corporelles, sont incorporés dans le coût de ces actifs jusqu'à ce qu'ils soient pratiquement prêts pour leur utilisation prévue. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés au titre des charges financières dans l'état consolidé du résultat net de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

3 Principales méthodes comptables, jugements et incertitudes relatives aux estimations (suite)

Financement et aide gouvernementaux

La société peut se prévaloir de plusieurs programmes gouvernementaux, notamment des crédits d'impôt créés en vue de soutenir la production et la distribution d'œuvres cinématographiques et télévisuelles au Canada. La société comptabilise l'aide gouvernementale lorsque les coûts qui s'y rattachent ont été engagés et qu'il existe une assurance raisonnable qu'ils seront réalisés. Les sommes reçues ou à recevoir à titre de soutien à la production sont portées en diminution des coûts de production des œuvres auxquelles elles se rapportent. L'aide gouvernementale visant les droits de distribution est portée en diminution de l'investissement dans des films et des émissions de télévision. L'aide gouvernementale destinée aux charges courantes est portée en diminution du poste de charge applicable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les montants comptabilisés en provisions correspondent à la meilleure estimation de la direction de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la fin de la période de présentation de l'information, et sont actualisés lorsque l'effet est significatif. La société procède à des évaluations afin d'identifier les contrats déficitaires et, le cas échéant, comptabilise des provisions pour de tels contrats.

Contrats de location

Lors de la comptabilisation initiale, la société classe tous les contrats de location dans les contrats de location-financement ou les contrats de location simple, en fonction de la substance de la transaction. Les contrats de location-financement sont classés comme tels parce qu'ils ont pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif, tandis que les contrats de location simple sont classés comme tels parce qu'ils ne réunissent pas les critères de classement en tant que contrat de location-financement. Lors de leur entrée en vigueur, les contrats de location-financement sont comptabilisés en tant qu'actifs avec les passifs correspondants à l'état de la situation financière au moins élevé de la juste valeur de l'actif loué et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements sont actualisés soit au taux d'intérêt implicite du contrat de location, soit au taux d'emprunt supplémentaire de la société. L'actif est amorti sur la durée du contrat de location ou la durée d'utilité de l'actif, selon la plus courte des deux, alors que le passif est amputé des paiements de location réels et majoré de toute charge additionnelle. Les paiements effectués aux termes de contrats de location simple sont passés en charges dans l'état du résultat net sur une base linéaire sur la durée du bail.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé dans l'état du résultat net sauf s'il concerne des éléments qui ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt est aussi comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, selon le cas.

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

3 Principales méthodes comptables, jugements et incertitudes relatives aux estimations (suite)

Impôt sur le résultat (suite)

L'impôt exigible est le montant prévu de l'impôt payable sur le bénéfice imposable de l'exercice, calculé selon les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, auquel s'ajoute tout ajustement de l'impôt exigible à l'égard des périodes antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires survenant entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers, et au titre de l'avantage lié aux pertes susceptibles d'être réalisées et pouvant être reportées en avant en vue de réduire l'impôt des exercices futurs. L'impôt différé est calculé sur une base non actualisée aux taux d'imposition et conformément aux réglementations fiscales adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture et qui devraient s'appliquer pour la période au cours de laquelle l'actif d'impôt sera réalisé ou le passif d'impôt sera réglé. Des passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables. Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable qu'il sera recouvré.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est examinée à chaque date de clôture et elle est réduite dans la mesure où il n'est plus probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles pour recouvrer la totalité ou une partie des actifs d'impôt différé.

Un actif ou un passif d'impôt différé est comptabilisé pour les différences temporaires liées à des participations dans des filiales et dans des entreprises associées sauf, dans le cas des filiales, lorsque la société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

L'incidence de la modification des taux d'imposition sur les actifs ou passifs d'impôt différé est prise en compte dans le résultat de la période au cours de laquelle la modification est quasi adoptée, sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments précédemment comptabilisés en dehors du résultat, auquel cas l'incidence de la modification des taux d'imposition est constatée au poste auquel ces éléments ont initialement été comptabilisés.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont classés dans l'actif et le passif non courant.

Rémunération fondée sur des actions

La société attribue des options sur actions à certains de ses administrateurs, dirigeants, membres du personnel et consultants. Les droits rattachés aux options sur actions sont acquis sur des périodes d'au plus 4 ans, et les options expirent après 5 ans. Chaque tranche d'une attribution d'options sur actions est considérée comme une attribution séparée ayant sa propre période d'acquisition des droits et sa propre juste valeur estimative à la date d'attribution. La juste valeur estimative à la date d'attribution de chacune des tranches est évaluée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. La charge de rémunération hors trésorerie est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits de la tranche selon le nombre d'options attribuées qui devraient être acquises, et vient accroître le surplus d'apport. Le nombre d'options attribuées devant être acquises est révisé au moins une fois par an, et toute incidence est comptabilisée immédiatement.

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

3 Principales méthodes comptables, jugements et incertitudes relatives aux estimations (suite)

Résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu au moyen de la division du résultat net attribuable aux porteurs de titres de capitaux propres de la société pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est obtenu au moyen de l'ajustement du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte des instruments dilutifs. Le nombre d'actions pris en compte à l'égard des options, des bons de souscription et des instruments similaires est établi selon la méthode du rachat d'actions. Les actions ordinaires potentiellement dilutives de la société englobent les options sur actions attribuées et les bons de souscription.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont classés comme suit :

- Le placement à long terme est classé comme disponible à la vente. Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction et, par la suite, à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les actifs disponibles à la vente sont classés comme étant non courants, sauf si le placement vient à échéance dans les 12 mois ou si la direction prévoit s'en départir dans les 12 mois.
- Les instruments financiers dérivés sont classés comme détenus à des fins de transaction et comptabilisés initialement à la juste valeur à l'état de la situation financière. Les actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat net.
- La trésorerie, les liquidités soumises à restrictions, les créances clients et les montants à recevoir à long terme sont classés dans les prêts et créances. Après l'évaluation initiale de leur juste valeur, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite d'une réduction de valeur établie pour chacun des comptes sur la base, notamment, de l'expérience passée concernant le débiteur visé, des informations disponibles sur lui et d'une évaluation de la conjoncture économique par la direction.
- La dette bancaire, les dettes d'exploitation et charges à payer, le crédit-relais à la production, la dette à long terme et les autres passifs sont classés dans les autres passifs financiers. Les autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction. Après l'évaluation initiale, les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

3 Principales méthodes comptables, jugements et incertitudes relatives aux estimations (suite)

Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de clôture, la société évalue s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur du titre en deçà de son coût représente également une indication de dépréciation de l'actif. S'il existe une telle indication, la société comptabilise une perte de valeur de la façon suivante :

- Actifs financiers comptabilisés au coût amorti : La perte est égale à la différence entre le coût amorti du prêt ou de la créance et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, laquelle est établie au taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument. La valeur comptable de l'actif est réduite de ce montant, soit directement, soit indirectement au moyen d'un compte de correction de valeur.
- Actifs financiers disponibles à la vente : La perte de valeur est égale à la différence entre le coût d'origine de l'actif et sa juste valeur à la date d'évaluation, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée en résultat net. Ce montant représente la perte cumulée comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global qui est reclassée en résultat net.

Les pertes de valeur constatées à l'égard d'actifs financiers comptabilisés au coût amorti et des actifs financiers disponibles à la vente sont reprises au cours des périodes ultérieures si le montant de la perte diminue et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur. Les pertes de valeur sur des instruments de capitaux propres disponibles à la vente ne sont pas reprises.

Distribution de dividendes

La distribution de dividendes en faveur des actionnaires de la société est comptabilisée comme un passif dans les états financiers de la période au cours de laquelle le conseil d'administration approuve les dividendes.

Obligation au titre des avantages tangibles

Dans le cadre de la décision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») approuvant l'acquisition par la société de 8504601 Canada Inc. (« DHX Television ») [note 5iii)], la société doit verser un montant 17 313 \$ à titre d'avantages tangibles au système de radiodiffusion canadien au cours des sept prochaines années. L'obligation au titre des avantages tangibles a été comptabilisée à l'état du résultat net à la juste valeur estimative à la date d'acquisition, soit le montant net des flux de trésorerie futurs actualisés, et le même montant a été comptabilisé à titre de passif à la date d'acquisition de DHX Television. L'obligation au titre des avantages tangibles est ensuite ajustée pour tenir compte des dépenses connexes, du passage du temps et des révisions au calendrier des flux de trésorerie. Toute modification apportée à l'obligation est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net à titre d'accroissement des passifs non courants.

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

3 Principales méthodes comptables, jugements et incertitudes relatives aux estimations (suite)

Adoption de normes nouvelles et modifiées

IFRIC 21, Droits ou taxes

En mai 2013, l'IASB a publié IFRIC 21, *Droits ou taxes*, qui fournit des indications concernant le moment auquel il convient de comptabiliser un passif au titre d'un droit ou d'une taxe imposé par une autorité publique, qu'il s'agisse de droits ou de taxes comptabilisés conformément à IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, ou de droits ou de taxes dont l'échéance et le montant sont certains. L'adoption d'IFRIC 21 n'a pas eu d'incidence importante sur nos états financiers.

L'IASB a apporté plusieurs modifications à IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, en parallèle avec la publication d'IFRS 13. Elle a par la suite publié une modification de portée limitée qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 et qui établit des obligations d'information supplémentaires concernant l'évaluation de la juste valeur lorsqu'une perte de valeur a été comptabilisée ou reprise. La société a adopté par anticipation la modification de portée limitée, et celle-ci n'a pas eu d'incidence importante sur ses états financiers.

Normes comptables publiées, mais non encore appliquées

IFRS 9, Instruments financiers

IFRS 9, *Instruments financiers*, établit de nouvelles exigences de classement et d'évaluation des actifs financiers. Selon IFRS 9, tous les actifs financiers comptabilisés qui entrent dans le champ d'application d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, doivent être évalués au coût amorti ou à la juste valeur dans les périodes comptables suivant la comptabilisation initiale. Plus précisément, les actifs financiers dont la détention s'inscrit dans un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et dont les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le solde du capital sont généralement évalués au coût amorti à la clôture des périodes comptables ultérieures. Tous les autres actifs financiers, y compris les placements en titres de capitaux propres, sont évalués à leur juste valeur à la clôture des périodes comptables ultérieures.

Les exigences de classement et d'évaluation des passifs financiers ont été ajoutées en octobre 2010 et ont repris en grande partie les dispositions d'IAS 39, sauf que les variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit des passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont généralement inscrites dans les autres éléments du résultat global.

IFRS 9 a été modifiée en novembre 2013 pour i) inclure des directives sur la comptabilité de couverture et ii) permettre aux entités d'adopter par anticipation l'obligation de comptabiliser dans les autres éléments du résultat global les variations de la juste valeur des passifs désignés selon l'option de la juste valeur attribuables à des changements touchant le risque de crédit propre à l'entité sans avoir à adopter le reste d'IFRS 9. La version définitive d'IFRS 9, publiée en juillet 2014, a établi i) une troisième catégorie d'évaluation des actifs financiers, à savoir « à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global »; ii) un modèle unique et prospectif de dépréciation fondé sur les pertes attendues; et iii) l'adoption obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, l'adoption par anticipation étant permise. La société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers.

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

3 Principales méthodes comptables, jugements et incertitudes relatives aux estimations (suite)

Normes comptables publiées, mais non encore appliquées (suite)

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'IASB a publié IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, l'adoption par anticipation de la norme étant toutefois permise. IFRS 15 remplace IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et IAS 11, *Contrats de construction*, ainsi que certaines interprétations portant sur les produits des activités ordinaires. La norme pose comme principe fondamental que l'entité doit comptabiliser des produits des activités ordinaires de manière à montrer quand les biens ou les services promis aux clients sont fournis, et à quel montant de contrepartie l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services. La société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers.

Principaux jugements comptables et incertitudes relatives aux estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, la société doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes et sur les montants présentés. Les estimations et les jugements sont constamment remis en question. Ils se fondent sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, notamment les prévisions d'événements futurs que l'on juge raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels peuvent différer considérablement de ces estimations. Les estimations et hypothèses au titre desquelles il existe un risque important d'ajustements significatifs des valeurs comptables des actifs et des passifs sont présentées ci-dessous :

i) Investissement dans des films et des émissions de télévision

Les coûts d'acquisition et de production de films et d'émissions de télévision sont inscrits à l'actif, après déduction des apports obtenus au titre de programmes fédéraux et provinciaux, et amortis suivant la méthode des prévisions pour chaque film. Selon cette méthode, les coûts inscrits à l'actif sont portés en résultat et les coûts finaux de participation sont inscrits suivant la proportion des produits des activités ordinaires de l'exercice visé par rapport à l'estimation par la direction des produits des activités ordinaires finaux qui seront tirés de l'exploitation, de la diffusion ou de la concession de la licence de diffusion du film ou de l'émission de télévision. Les estimations des montants finaux des produits des activités ordinaires et des charges reposent sur le jugement et les hypothèses de la direction, en fonction de l'expérience passée et d'autres facteurs. Les variations des produits des activités ordinaires finaux pourraient avoir une incidence importante sur le résultat net.

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

3 Principales méthodes comptables, jugements et incertitudes relatives aux estimations (suite)

Principaux jugements comptables et incertitudes relatives aux estimations (suite)

ii) Impôt sur le résultat et impôt différé

La direction doit exercer son jugement pour établir les montants à comptabiliser à l'égard des actifs et des passifs d'impôt différé. Plus particulièrement, elle doit exercer son jugement au moment d'évaluer la mesure dans laquelle les actifs d'impôt différé doivent être constatés, compte tenu du moment où le bénéfice imposable différé sera dégagé.

Pour établir la charge d'impôt exigible de l'exercice, la direction doit exercer son jugement lors de l'interprétation des lois et à des règlements fiscaux. Des estimations sont utilisées dans le calcul de la charge d'impôt exigible constatée dans les états financiers. Même si la société juge que les estimations, les hypothèses et les jugements sont raisonnables, ils peuvent se rapporter à des questions complexes dont on ne connaîtra pas l'issue avant une longue période. Le montant définitif des sommes à payer au titre de la charge d'impôt de l'exercice écoulé peut être différent des estimations présentées dans les états financiers. En outre, les déclarations fiscales de la société peuvent faire l'objet d'audits, et l'issue de ces audits pourrait modifier le montant des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé.

iii) Regroupements d'entreprises

Dans le cadre du processus de répartition du prix d'achat, la direction doit utiliser d'importantes estimations et hypothèses, y compris des estimations de la juste valeur, notamment au titre de ce qui suit :

- la juste valeur estimative des immobilisations corporelles;
- la juste valeur estimative des immobilisations incorporelles;
- la juste valeur estimative des produits différés;
- la probabilité des paiements requis aux termes de dispositions de contrepartie conditionnelle;
- les actifs et passifs d'impôt estimatifs;
- la juste valeur estimative des éventualités préalables à l'acquisition.

Bien que la direction fasse appel à ses meilleures estimations et hypothèses dans le cadre du processus de répartition du prix d'achat afin d'évaluer précisément les actifs acquis et les passifs repris à la date du regroupement d'entreprises, les estimations et hypothèses sont fondamentalement incertaines et sujettes à modification. En conséquence, au cours de la période de répartition du prix d'achat, qui se termine lorsque la direction reçoit l'information dont elle a besoin ou un an après la date du regroupement d'entreprises, selon la première éventualité, des ajustements sont comptabilisés au titre des actifs acquis et des passifs repris, un montant correspondant étant comptabilisé en goodwill.

Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses et les estimations passées sont raisonnables et appropriées, elles sont fondées en partie sur les résultats passés et sur l'information obtenue auprès de la direction des sociétés acquises et sont fondamentalement incertaines. Les estimations critiques à l'évaluation de certains actifs acquis et passif repris comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- les flux de trésorerie futurs attendus au titre des contrats de distribution, de marchandisage et de concession de licences et autres contrats avec des clients;
- les coûts prévus d'achèvement des films et des émissions de télévision en cours et les flux de trésorerie estimatifs au titre des productions, une fois celles-ci achevées;

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

3 Principales méthodes comptables, jugements et incertitudes relatives aux estimations (suite)

iii) Regroupements d'entreprises (suite)

- la marque de la société acquise, ses relations avec les diffuseurs et ses relations avec les clients et les distributeurs ainsi que les hypothèses quant à la période d'utilité de ces immobilisations incorporelles acquises pour l'entité regroupée;
- la juste valeur des produits différés, y compris les obligations futures envers les clients;
- les positions fiscales incertaines reprises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement estimées à la date de l'acquisition et sont réévaluées chaque trimestre, la direction continuant de recueillir l'information nécessaire à l'établissement de la valeur estimative, tout ajustement apporté aux estimations provisoires étant comptabilisé au goodwill durant la période d'évaluation;
- les taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie attendus futurs.

La modification de l'une ou l'autre des hypothèses ou estimations utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris pourrait avoir une incidence sur les montants attribués aux actifs, aux passifs et au goodwill dans le cadre de la répartition du prix d'achat, ce qui pourrait aussi se répercuter sur le résultat net puisque les charges et les pertes de valeur pourraient être modifiées. Des événements et situations inattendus pourraient se répercuter sur la fiabilité ou la validité des hypothèses, estimations et résultats réels.

4 Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent tous les administrateurs (internes et externes), le président exécutif, le chef de la direction, le chef de l'exploitation et le chef des finances. La rémunération versée aux principaux dirigeants se présente comme suit :

	2015 \$	2014 \$
Salaires et avantages du personnel	2 319	1 726
Rémunération fondée sur des actions	2 421	536
	<u>4 740</u>	<u>2 262</u>

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

5 Acquisitions

- i) Le 23 décembre 2014, la société a acquis la totalité des actions en circulation de Nerd Corps Entertainment Inc. et de ses filiales (« Nerd Corps »), faisant ainsi l'acquisition de plus de 200 demi-heures de contenu exclusif destiné aux enfants et aux familles, notamment la comédie d'aventure *Slugterra*, et de l'équipe de création de Nerd Corps. La contrepartie totale s'est établie à environ 59 265 \$ et se compose d'un montant de 33 190 \$ en trésorerie et de 2 693 748 actions ordinaires de la société évaluées à 26 075 \$, soit leur juste valeur à la date d'acquisition. À la clôture, la société a versé 27 690 \$ en trésorerie, financés par un ajout à la convention de crédit garanti de premier rang modifiée et mise à jour de la société (note 11) et les actions ordinaires émises. Le solde de la contrepartie est assujéti à un ajustement du fonds de roulement d'un montant maximal de 5 500 \$, établi d'après la situation financière d'ouverture, et est payable sur une période de 18 mois à compter de la clôture, sous réserve de certaines restrictions et certains ajustements, et a été comptabilisé dans les dettes d'exploitation et charges à payer au 30 juin 2015.

Le goodwill de 25 773 \$ découlant de l'acquisition est attribuable aux synergies liées à l'accroissement de la collection, à l'acquisition de talents clés et à l'atout que représentent les activités regroupées, notamment la capacité supplémentaire du studio. Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt. La juste valeur des montants à recevoir s'élève à 23 811 \$. Le montant contractuel brut des créances s'établit à 24 617 \$, et on s'attend à ce qu'une tranche de 806 \$ de ce montant soit irrécouvrable.

L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. En conséquence, les résultats d'exploitation rendent compte des produits des activités ordinaires et des charges de Nerd Corps depuis le 23 décembre 2014.

Le prix d'achat a été attribué aux actifs acquis et aux passifs repris en fonction de la juste valeur estimative de ceux-ci, comme suit :

	\$
Actif	
Trésorerie	6 439
Créances clients	4 162
Crédits d'impôt fédéraux et provinciaux à recevoir	19 649
Charges payées d'avance et autres	117
Investissement dans des films et des émissions de télévision	14 200
Immobilisations corporelles	2 516
Immobilisations incorporelles (note 9)	25 280
Goodwill	25 773
	98 136
Passif	
Dettes d'exploitation et charges à payer	9 260
Produits différés	4 595
Crédit-relais à la production	14 840
Obligations découlant de contrats de location-financement	1 113
Passif d'impôt différé	9 063
	38 871
Actif net acquis	59 265

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

5 Acquisitions (suite)

- ii) Le 13 novembre 2014, la société a acquis une collection d'environ 1 200 demi-heures composée surtout d'une programmation destinée aux enfants et aux familles, particulièrement 117 titres détenus en propriété exclusive et des droits de distribution sur 34 titres supplémentaires. La collection comprend plus de 35 séries télévisées et plus de 35 films et émissions de télévision hors-série destinés aux enfants et aux familles, notamment tous les droits de distribution à l'échelle internationale des séries *Degrassi*, *Instant Star* et *The L.A. Complex* de la société. La collection a été acquise auprès d'Echo Bridge Entertainment LLC et d'Alliance Atlantis International Distribution, LLC (collectivement, « Echo Bridge ») pour une contrepartie en trésorerie de 11 640 \$ US financée par un ajout à la convention de crédit garanti de premier rang modifiée et mise à jour de la société (note 11).

L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Par conséquent, les résultats d'exploitation rendent compte des produits des activités ordinaires et des charges d'Echo Bridge depuis le 13 novembre 2014. La société a finalisé la répartition du prix d'achat, qui a été attribué aux actifs acquis en fonction de leur juste valeur estimative. Une tranche de 10 127 \$ du prix d'achat a été attribuée à l'investissement dans des films et des émissions de télévision et le solde de 3 115 \$ a été attribué au goodwill, lequel est déductible aux fins de l'impôt et est attribuable aux synergies découlant du regroupement des droits mondiaux visant certains titres exclusifs de la société.

La société a finalisé la répartition du prix d'achat au cours de l'exercice, ce qui n'a pas eu d'incidence sur le résultat net déclaré antérieurement.

- iii) Le 31 juillet 2014, la société a acquis la totalité des actions en circulation de 8504601 Canada Inc., nouvelle société détenant la quasi-totalité des actifs et certains passifs qui constituent l'entreprise de la chaîne Family (l'« entreprise de la chaîne Family »), pour une contrepartie en trésorerie maximale de 177 253 \$, composée d'un prix achat initial de 170 000 \$ financé par le biais d'un ajout à la convention de crédit garanti de premier rang modifiée et mise à jour de la société (note 11) et d'un ajustement au fonds de roulement de 7 753 \$, dont une tranche de 6 253 \$ a été payée au cours de l'exercice et une tranche de 1 500 \$ était comptabilisée dans les dettes d'exploitation et charges à payer au 30 juin 2015. La société acquise a par la suite été renommée DHX Television Ltd. Les principaux actifs de la chaîne Family sont les licences de télédiffusion au Canada pour la chaîne Family, les chaînes anglophone et francophone de Disney Junior, de même que Disney XD.

La juste valeur des montants à recevoir s'établit à 11 043 \$. Le montant contractuel brut des créances totalise 11 143 \$, et on s'attend à ce qu'une tranche de 100 \$ de ce montant soit irrécouvrable.

Le goodwill de 79 864 \$ découlant de l'acquisition de l'entreprise de la chaîne Family est attribuable aux avantages liés au statut complet de société de contenu verticalement intégrée.

L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Par conséquent, les résultats d'exploitation rendent compte des produits des activités ordinaires et des charges de DHX Television depuis le 31 juillet 2014.

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

5 Acquisitions (suite)

La société a finalisé la répartition du prix d'achat, qui a été attribué aux actifs acquis et aux passifs repris en fonction de leur juste valeur estimative, comme suit :

	\$
Actif	
Trésorerie	6 197
Montants à recevoir	11 043
Charges payées d'avance et acomptes	9 798
Droits sur les émissions et les films	17 153
Immobilisations corporelles	259
Licences de diffusion	67 800
Autres immobilisations incorporelles (note 9)	5 800
Goodwill	79 864
	<u>197 914</u>
Passif	
Dettes d'exploitation et charges à payer	10 323
Passifs d'impôt différé	10 338
	<u>20 661</u>
Actif net acquis	<u>177 253</u>

Comme il est indiqué à la note 3, dans le cadre de la décision du CRTC approuvant l'acquisition de l'entreprise de la chaîne Family par la société, celle-ci doit verser un montant de 17 313 \$ à titre d'avantages tangibles au système de radiodiffusion canadien au cours des sept prochaines années. L'obligation au titre des avantages tangibles a été comptabilisée à titre de passif dans l'état consolidé du résultat net à la juste valeur estimative à la date d'acquisition, soit 14 215 \$. Ce montant a été comptabilisé séparément du prix d'achat en tant que coût d'acquisition. Par suite de l'acquisition, une charge de désactualisation de 800 \$ a été comptabilisée, portant le passif à 15 015 \$. La société prévoit engager annuellement des dépenses en trésorerie d'environ 2 473 \$ au cours des sept prochaines années en vue de satisfaire à l'obligation au titre des avantages tangibles.

Parallèlement à l'acquisition de DHX Television, la société a conclu un nouveau contrat d'affiliation pour réseaux avec un membre du même groupe que le vendeur, Bell Média Inc., afin que soient assurés les services liés à l'entreprise de la chaîne Family, contrat qui prendra fin le 31 décembre 2018 aux taux du marché.

La société a finalisé la comptabilisation de l'achat au cours de l'exercice, ce qui n'a pas eu d'incidence sur le résultat net déclaré antérieurement.

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

5 Acquisitions (suite)

iv) Le 3 avril 2014 (la « date de prise d'effet de la transaction avec Epitome »), dans le but d'agrandir sa collection, la société a acquis la totalité des actions en circulation du groupe de sociétés Epitome (« Epitome »), y compris une collection de plus de 550 épisodes d'une demi-heure des émissions *Degrassi*, *Instant Star* et *Liberty Street* et 66 épisodes d'une heure des émissions *The L.A. Complex* et *Riverdale*. La contrepartie totale de 36 350 \$ se compose d'un montant en trésorerie de 22 211 \$ et de 2 915 263 actions ordinaires de la société évaluées à 14 139 \$. Le prix d'achat comprend un ajustement de l'excédent en trésorerie et un ajustement net du fonds de roulement fondés sur les soldes d'ouverture à l'état de la situation financière d'un montant de 8 711 \$ qui est inclus dans la contrepartie en trésorerie. Une tranche de 7 577 \$ de l'excédent en trésorerie a été payée au cours de l'exercice, le solde ayant été comptabilisé dans les dettes d'exploitation et charges à payer au 30 juin 2015.

Le goodwill de 14 694 \$ découlant de l'acquisition est attribuable aux synergies liées à l'agrandissement de la collection totale de la société, au regroupement des activités, à la capacité d'étendre les activités de la société au marché mondial des adolescents et à l'acquisition de talents clés. Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt. La juste valeur des créances s'élève à 9 361 \$.

L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. En conséquence, les résultats d'exploitation rendent compte des produits des activités ordinaires et des charges se rapportant aux actifs d'Epitome depuis la date de prise d'effet de la transaction avec Epitome.

La société a finalisé la répartition du prix d'achat, qui a été attribué aux actifs acquis et aux passifs repris en fonction de leur juste valeur estimative, comme suit :

	\$
Actif	
Trésorerie	9 755
Montants à recevoir	9 361
Charges payées d'avance et acomptes	67
Investissement dans des films et des émissions de télévision	6 887
Immobilisations corporelles	6 252
Immobilisations incorporelles	4 724
Goodwill	14 694
	<u>51 740</u>
Passif	
Dettes d'exploitation et charges à payer	3 262
Produits différés	1 495
Crédit-relais à la production	6 762
Passif d'impôt différé	3 871
	<u>15 390</u>
Actif net acquis	<u>36 350</u>

La société a finalisé la répartition du prix d'achat au cours de l'exercice, ce qui n'a pas eu d'incidence sur le résultat net déclaré antérieurement.

Si Nerd Corps et DHX Television avaient été consolidées depuis le 1^{er} juillet 2014, l'état consolidé pro forma du résultat net de l'exercice clos le 30 juin 2015 aurait présenté des produits des activités ordinaires pro forma de 284 915 \$ et un résultat net pro forma de 24 336 \$.

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

6 Montants à recevoir

	30 juin 2015 \$	30 juin 2014 \$
Créances clients	100 287	47 353
Moins la provision pour dépréciation des créances clients	(5 798)	(3 730)
	94 489	43 623
Taxe sur les produits et services à recouvrer, montant net	(279)	3 618
Crédits d'impôt fédéraux et provinciaux et autre aide gouvernementale	83 866	43 274
	178 076	90 515
Créances à long terme	11 091	5 774
Montants à recevoir	189 167	96 289

Le classement par échéance des créances clients non dépréciées est comme suit :

	30 juin 2015 \$	30 juin 2014 \$
Moins de 60 jours	88 151	37 532
De 60 à 90 jours	1 987	1 393
Plus de 90 jours	4 351	4 698
	94 489	43 623

La société ne dispose d'aucune sûreté pour couvrir ces soldes. Toutes les créances clients qui se sont dépréciées dépassent 90 jours.

Les créances clients, les taxes sur les produits et services à recouvrer ainsi que les crédits d'impôt fédéraux et provinciaux et autre aide gouvernementale sont déterminés selon les montants recouvrables estimatifs qui sont établis en combinant l'historique de manquements, les variations de solvabilité et les estimations de la direction. Les montants à recevoir au titre des taxes sur les produits et services et autre aide gouvernementale ne sont pas soumis à une incertitude importante.

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

6 Montants à recevoir (suite)

Provision pour dépréciation des créances clients :

	30 juin 2015 \$	30 juin 2014 \$
Solde d'ouverture	3 730	1 086
Provision pour créances	3 136	2 239
Créances sorties durant la période	(1 254)	(33)
Recouvrement de créances ayant fait l'objet de provisions	(43)	(149)
Écarts de conversion	229	587
Solde de clôture	5 798	3 730

7 Investissement dans des films et des émissions de télévision

	30 juin 2015 \$	30 juin 2014 \$
Frais de développement	1 290	2 406
Productions destinées et non destinées aux salles de cinéma en cours		
Coût, déduction faite de l'aide gouvernementale, de l'aide de tiers et de la participation de tiers	23 227	13 919
Droits de participation acquis dans des productions destinées et non destinées aux salles de cinéma		
Coût	123 361	99 034
Charge cumulée	(36 534)	(22 535)
	86 827	76 499
Productions non destinées aux salles de cinéma menées à bien et diffusées		
Coût, déduction faite de l'aide gouvernementale, de l'aide de tiers et de la participation de tiers	344 263	257 714
Charge cumulée	(261 347)	(197 517)
Cumul des moins-values de l'investissement dans des films et des émissions de télévision	(8 204)	(6 390)
	74 712	53 807
Droits de diffusion d'émissions et de films		
Coût	46 006	—
Charge cumulée	(37 836)	—
	8 170	—
	194 226	146 631

Les droits sur les émissions et les films susmentionnés ont trait aux activités de DHX Television.

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

7 Investissement dans des films et des émissions de télévision (suite)

La société prévoit que 12 % des coûts liés aux productions destinées et non destinées aux salles de cinéma menées à bien et diffusées seront engagés d'ici la fin de l'exercice se terminant le 30 juin 2016, que 32 % de ces coûts seront engagés au cours de la période se terminant le 30 juin 2018 et que plus de 52 % des coûts liés aux productions menées à bien seront engagés d'ici le 30 juin 2020.

Pour l'exercice, des intérêts de 1 213 \$ (926 \$ en 2014) ont été inscrits à l'actif de l'investissement dans des films et des émissions de télévision.

La variation de l'investissement dans des films et des émissions de télévision se présente comme suit :

	30 juin 2015 \$	30 juin 2014 \$
Solde d'ouverture de l'investissement dans des films et des émissions de télévision, montant net	146 631	116 994
Productions acquises (note 5)	24 327	31 361
Coût des productions (menées à bien et diffusées et productions en cours), déduction faite de l'aide gouvernementale et de la participation de tiers (note 13)	89 493	32 626
Augmentation (diminution) des frais de développement	(1 116)	1 056
Charges liées à l'investissement dans des films et des émissions de télévision	(77 829)	(37 273)
Charges liées aux droits sur les émissions et les films	(37 836)	—
Augmentation des droits sur les émissions et les films	28 853	—
Moins-value de certains investissements dans des films et des émissions de télévision	(1 814)	(984)
Droits acquis sur des émissions et des films (note 5)	17 153	—
Écarts de conversion	6 364	2 851
	<u>194 226</u>	<u>146 631</u>

Entité structurée consolidée

En 2015, afin de faciliter la production d'une nouvelle série télévisée (la « production »), la société a conclu une structure de financement à la production aux termes de laquelle la production sera menée à bien par une entité dans laquelle la société ne détient aucune participation directe. La société détient le contrôle créatif ultime sur la production et doit financer toute dépense excédentaire engagée par la production. Une fois la production achevée, tous les droits connexes reviennent à la société. En conséquence, la société a la capacité de diriger les activités pertinentes de l'entité et d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements qu'elle obtient, ce qui signifie qu'elle contrôle et consolide l'entité. Au 30 juin 2015, les actifs sous-jacents de l'entité, composés de l'investissement dans des films et des émissions de télévision, de la trésorerie et des montants à recevoir, s'établissaient à 12 920 \$, montant qui était pris en compte dans les résultats consolidés de la société.

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

8 Immobilisations corporelles

	Terrain \$	Immeubles \$	Mobilier, agencements et matériel \$	Matériel informatique \$	Matériel de post- production \$	Logiciels \$	Améliora- tions locatives \$	Total \$
Exercice clos le 30 juin 2014								
Valeur comptable nette d'ouverture	—	—	899	2 064	193	874	894	4 924
Acquisition d'Epitome [note 5iv)]	4 276	1 876	62	3	—	—	35	6 252
Ajouts	—	—	478	972	155	25	898	2 528
Dotation aux amortissements	—	(3)	(373)	(1 165)	(118)	(240)	(192)	(2 091)
Cessions	—	—	(84)	(41)	—	—	—	(125)
Écarts de conversion	—	—	1	22	—	2	2	27
Valeur comptable nette	4 276	1 873	983	1 855	230	661	1 637	11 515
30 juin 2014								
Coût	4 276	1 876	4 285	7 167	1 706	2 845	3 305	25 460
Cumul des amortissements	—	(3)	(3 307)	(5 459)	(1 476)	(2 232)	(1 680)	(14 157)
Écarts de conversion	—	—	5	147	—	48	12	212
Valeur comptable nette	4 276	1 873	983	1 855	230	661	1 637	11 515
Exercice clos le 30 juin 2015								
Valeur comptable nette d'ouverture	4 276	1 873	983	1 855	230	661	1 637	11 515
Acquisition de DHX Television ([note 5iii)]	—	—	9	47	—	195	8	259
Acquisition de Nerd Corps [note 5i)]	—	—	243	1 652	23	407	191	2 516
Ajouts	—	—	644	2 034	1 556	534	3 101	7 869
Dotation aux amortissements	—	(75)	(503)	(1 749)	(349)	(601)	(421)	(3 698)
Cessions	—	—	(1)	(35)	—	—	(682)	(718)
Écarts de conversion	—	—	2	63	—	6	3	74
Valeur comptable nette	4 276	1 798	1 377	3 867	1 460	1 202	3 837	17 817
30 juin 2015								
Coût	4 276	1 876	5 180	10 865	3 285	3 981	5 923	35 386
Cumul des amortissements	—	(78)	(3 810)	(7 208)	(1 825)	(2 833)	(2 101)	(17 855)
Écarts de conversion	—	—	7	210	—	54	15	286
Valeur comptable nette	4 276	1 798	1 377	3 867	1 460	1 202	3 837	17 817

Au 30 juin 2015, la valeur comptable nette des immobilisations corporelles comprenait du matériel informatique et du matériel de postproduction loués d'un montant respectif de 2 101 \$ et de 1 450 \$ (503 \$ et néant, respectivement, en 2014).

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

9 Immobilisations incorporelles

Les licences de diffusion ont trait aux activités de DHX Television.

	Licences de diffusion \$	Relations avec les diffuseurs \$	Relations avec la clientèle \$	Marques \$	Autres \$	Total \$
Exercice clos le 30 juin 2014						
Valeur comptable nette d'ouverture	—	3 687	11 298	12 332	639	27 956
Acquisition d'Epitome [note 5iv)]	—	—	—	4 724	—	4 724
Acquisition de DHX UK	—	—	—	2 699	—	2 699
Dotation aux amortissements	—	(816)	(1 339)	(1 607)	(62)	(3 824)
Ajouts	—	—	—	—	308	308
Écarts de conversion	—	—	1 653	474	—	2 127
Valeur comptable nette	—	2 871	11 612	18 622	885	33 990
30 juin 2014						
Coût	—	7 362	11 820	21 851	2 927	43 960
Cumul des amortissements	—	(4 505)	(2 047)	(3 773)	(2 042)	(12 367)
Écarts de conversion	—	14	1 839	544	—	2 397
Valeur comptable nette	—	2 871	11 612	18 622	885	33 990
Exercice clos le 30 juin 2015						
Valeur comptable nette d'ouverture	—	2 871	11 612	18 622	885	33 990
Acquisition de DHX Television [note 5iii)]	67 800	—	—	5 800	—	73 600
Acquisition de Nerd Corps [note 5i)]	—	—	16 100	5 600	3 580	25 280
Dotation aux amortissements	—	(819)	(2 055)	(3 215)	(620)	(6 709)
Ajouts	—	—	—	669	—	669
Écarts de conversion	—	23	333	210	—	566
Valeur comptable nette	67 800	2 075	25 990	27 686	3 845	127 396
30 juin 2015						
Coût	67 800	7 362	27 920	33 920	6 507	143 509
Cumul des amortissements	—	(5 324)	(4 102)	(6 988)	(2 662)	(19 076)
Écarts de conversion	—	37	2 172	754	—	2 963
Valeur comptable nette	67 800	2 075	25 990	27 686	3 845	127 396

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

10 Goodwill

La variation du goodwill se présente comme suit :

	30 juin 2015 \$	30 juin 2014 \$
Valeur comptable nette d'ouverture	103 483	81 840
Acquis dans le cadre de l'acquisition de Nerd Corps [note 5i)]	25 773	—
Acquis dans le cadre de l'acquisition de DHX Television [note 5iii)]	79 864	—
Acquis dans le cadre de l'acquisition de DHX UK	—	4 485
Acquis dans le cadre de l'acquisition d'Epitome [note 5iv)]	176	14 518
Acquis dans le cadre de l'acquisition d'Echo Bridge [note 5ii)]	3 115	—
Écarts de conversion	1 530	2 640
	<u>213 941</u>	<u>103 483</u>

Tests de dépréciation

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, qui sont composées des licences de diffusion, sont soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus souvent lorsque des événements ou des circonstances indiquent que l'actif pourrait s'être déprécié. La société a soumis le goodwill à un test de dépréciation aux 30 juin 2015 et 2014, conformément à la méthode décrite à la note 3. Aux fins de l'affectation du goodwill, la société a déterminé qu'elle avait trois UGT, soit ses activités de production, de distribution et de concession de licences à l'égard de films et d'émissions de télévision (les « activités principales »), CPLG, qui gère les droits d'auteur, la concession de licences et les marques pour le compte de tiers, et DHX Television [note 5iii)]. L'UGT de CPLG ne comportant aucun goodwill ni immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée, elle n'a pas été soumise à un test de dépréciation.

Pour évaluer si le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont subi une dépréciation, la société compare la valeur comptable de l'UGT à sa valeur recouvrable, laquelle s'entend du plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité. Une perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable.

Valeur d'utilité

Nous déterminons la valeur d'utilité de nos UGT en actualisant les projections des flux de trésorerie sur quatre ans tirées des plans d'affaires évalués par la haute direction. Les projections reflètent les attentes de la direction quant aux produits des activités ordinaires, au résultat sectoriel, aux dépenses d'investissement, au fonds de roulement et aux flux de trésorerie liés à l'exploitation, en fonction de l'expérience passée et des attentes relatives à la performance d'exploitation future.

Au-delà de la période de quatre ans, les flux de trésorerie sont extrapolés en fonction de taux de croissance perpétuelle. Aucun des taux de croissance perpétuelle n'était supérieur aux taux de croissance historiques des marchés sur lesquels nous exerçons des activités.

Les taux d'actualisation sont appliqués aux projections des flux de trésorerie et sont tirés du coût moyen pondéré du capital de chaque groupe d'UGT.

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

10 Goodwill (suite)

Le tableau suivant présente les principales hypothèses utilisées pour estimer les valeurs recouvrables des groupes d'UGT.

	Hypothèses	
	Taux de croissance perpétuelle	Taux d'actualisation
UGT		
DHX Television	1 %	13 %
Activités principales	3 %	11 %

La valeur recouvrable des UGT à laquelle le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont été attribués étant supérieure à sa valeur comptable, la société a déterminé que le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée n'avaient subi aucune dépréciation aux 30 juin 2015 et 2014. Nous sommes d'avis que les changements raisonnablement possibles des hypothèses clés sur lesquelles se fonde l'estimation des montants recouvrables des UGT de DHX Television et des activités principales ne feraient pas en sorte que les valeurs comptables deviennent supérieures aux valeurs recouvrables.

11 Dette bancaire, crédit-relais à la production, dette à long terme et obligations découlant de contrats de location-financement

	30 juin 2015 \$	30 juin 2014 \$
Dette bancaire	—	4 930
Crédit-relais à la production	67 743	35 955
Dette à long terme et obligations découlant de contrats de location-financement	282 818	70 444
Dette portant intérêt et obligations découlant de contrats de location-financement	350 561	111 329
Montant exigible dans les 12 mois	(80 659)	(49 411)
Montant exigible après 12 mois	269 902	61 918

a) Dette bancaire

Au 31 juillet 2014 et compte tenu de la date de clôture de l'acquisition de DHX Television par la société (note 5), celle-ci a conclu une convention de crédit garanti de premier rang modifiée et mise à jour (la « convention de crédit garanti de premier rang modifiée et mise à jour ») avec un consortium de prêteurs, laquelle modifie les modalités existantes de la facilité de crédit garantie de premier rang de la société. La convention de crédit garanti de premier rang modifiée et mise à jour a par la suite été modifiée le 31 octobre 2014, le 30 novembre 2014 et le 19 décembre 2014 en lien avec ce qui suit : i) l'acquisition des actifs d'Echo Bridge [note 5ii)]; ii) l'émission des billets non garantis de premier rang [note 11c)]; et iii) l'acquisition de Nerd Corps [note 5i)], respectivement. La convention a de nouveau été modifiée le 30 juin 2015.

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

11 Dette bancaire, crédit-relais à la production, dette à long terme et obligations découlant de contrats de location-financement (suite)

a) Dette bancaire (suite)

Au 30 juin 2015, la convention de crédit garanti de premier rang modifiée et mises à jour prévoyait une facilité renouvelable (la « facilité renouvelable modifiée ») et une facilité à terme (la « facilité à terme modifiée »). La facilité renouvelable modifiée d'un montant maximal de 30 000 \$ vient à échéance le 31 juillet 2019. Des montants peuvent être prélevés sur la facilité renouvelable modifiée sous forme d'acceptations bancaires en dollars canadiens, d'emprunts au taux préférentiel en dollars canadiens, d'emprunts au taux de base en dollars américains ou d'avances au taux LIBOR en dollars américains, en euros ou en livres sterling (le « taux des prélèvements »). La facilité renouvelable modifiée porte intérêt à un taux variable correspondant au taux des prélèvements majoré d'une marge de 1,25 % à 4,50 % de l'encours de la facilité renouvelable modifiée. Au 30 juin 2015, le montant exigible en dollars canadiens était de néant (néant au 30 juin 2014) et le montant exigible en livres sterling était de néant (2 700 £ au 30 juin 2014).

Tous les montants empruntés aux termes de la convention de crédit garanti de premier rang modifiée et mise à jour sont garantis par la société et certaines de ses filiales (les « garants »). Une sûreté réelle de premier rang à l'égard de la totalité du capital-actions de certaines filiales de DHX Media Ltd. a été fournie en faveur du consortium de prêteurs, ainsi que de la totalité des biens immobiliers et personnels actuels et futurs des garants.

Au 30 juin 2015, la société disposait d'un montant inutilisé de 30 000 \$ sur sa dette bancaire.

b) Crédit-relais à la production

	30 juin 2015 \$	30 juin 2014 \$
Facilités de crédit-relais à la production auprès de diverses institutions, portant intérêt au taux préférentiel majoré d'une marge de 0,65 % à 1,20 %. Affectation et direction de créances spécifiques liées au financement des productions, aux contrats de concession de licences et aux crédits d'impôt pour la production de films, d'une valeur comptable nette d'environ 78 617 \$ au 30 juin 2015 (50 625 \$ au 30 juin 2014). Certaines facilités sont garanties par des liquidités soumises à restrictions de néant au 30 juin 2015 (32 \$ au 30 juin 2014).	67 743	35 955

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

11 Dette bancaire, crédit-relais à la production, dette à long terme et obligations découlant de contrats de location-financement (suite)

b) Crédit-relais à la production (suite)

Au 30 juin 2015, la société disposait d'un crédit-relais à la production inutilisé de 16 604 \$ aux termes d'une convention conclue le 5 août 2014 avec le Groupe Entreprises CIBC concernant un emprunt renouvelable à vue de 20 000 \$, accessible sous forme d'un nombre illimité d'emprunts individuels (les « emprunts sectoriels »), visant le financement des charges de production liées aux productions admissibles (les « productions admissibles »). Les emprunts sectoriels peuvent être prélevés en dollars canadiens ou en dollars américains et portent intérêt au taux préférentiel en dollars canadiens majoré de 0,75 % ou au taux de base en dollars américains majoré de 0,75 %, respectivement. Chaque emprunt sectoriel est garanti par les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles de chaque production admissible, par affectation et direction de contrats de financement de productions et crédits d'impôt et par un cautionnement non garanti subordonné de DHX Media Ltd.

Au cours de l'exercice, le taux préférentiel moyen en dollars canadiens s'établissait à 2,93 % (3,00 % au cours de l'exercice clos le 30 juin 2014).

Les crédits d'impôt fédéraux et provinciaux à recevoir (note 6) sont donnés en garantie du crédit-relais à la production. Lorsque les crédits d'impôt sont encaissés, le crédit-relais à la production connexe est remboursé, conformément aux modalités de l'accord de financement.

c) Dette à long terme et obligations découlant de contrats de location-financement

	30 juin 2015 \$	30 juin 2014 \$
Facilité à terme modifiée conclue aux termes de la convention de crédit garanti de premier rang modifiée et mise à jour [note 11c)i)], déduction faite des frais d'émission non amortis de 2 476 \$ (1 507 \$ au 30 juin 2014)	109 747	69 941
Billets non garantis de premier rang, déduction faite des frais d'émission, de la juste valeur de l'option de remboursement anticipé et de la prime non amortie de 5 094 \$ [note 11c)ii)]	169 520	—
Obligations découlant de divers contrats de location-financement prévoyant des versements trimestriels totaux de 284 \$, portant intérêt à des taux allant de 4,0 % à 9,8 %, échéant entre septembre 2015 et février 2019, dont une tranche de néant est libellée en dollars américains (52 \$ au 30 juin 2014)	3 551	503
	282 818	70 444
Moins la partie courante	(12 916)	(8 526)
	269 902	61 918

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

11 Dette bancaire, crédit-relais à la production, dette à long terme et obligations découlant de contrats de location-financement (suite)

c) Dette à long terme et obligations découlant de contrats de location-financement (suite)

i) Facilité à terme modifiée

La convention de crédit garanti de premier rang modifiée et mise à jour conclue le 31 juillet 2014, compte tenu de la date de clôture de l'acquisition de DHX Television par la société, prévoyait une facilité à terme modifiée d'un montant en capital initial pouvant atteindre 235 000 \$ venant à échéance le 31 juillet 2019.

En date du 13 novembre 2014, compte tenu de la date de clôture de l'acquisition des actifs d'Echo Bridge par la société, la facilité à terme modifiée a été modifiée afin de rendre compte d'un capital supplémentaire de 12 000 \$ US échéant le 31 juillet 2019.

Parallèlement à l'émission des billets non garantis de premier rang, la société a effectué un remboursement de capital aux termes de la facilité à terme modifiée de 151 760 \$; par conséquent, elle a comptabilisé une charge d'extinction de la dette de 3 912 \$, soit une partie des frais d'émission de la dette précédemment non amortis à la date de remboursement du capital.

En date du 23 décembre 2014, compte tenu de la date de clôture de l'acquisition de Nerd Corps par la société, la facilité à terme modifiée a été modifiée afin de rendre compte d'un capital supplémentaire de 20 000 \$ échéant le 31 juillet 2019.

La facilité à terme modifiée est remboursable en paiements d'amortissement annuels (en pourcentage du montant en capital de la facilité à terme modifiée) de 10 % par année, payables en versements trimestriels égaux à compter du 31 décembre 2014, le montant résiduel étant exigible à l'échéance, le 31 juillet 2019.

Les prélèvements sur la facilité à terme modifiée sont fondés sur le taux des prélèvements et portent intérêt à un taux variable correspondant au taux des prélèvements majoré d'une marge de 1,25 % à 4,50 %. Tous les montants empruntés aux termes de la convention de crédit garanti de premier rang modifiée et mise à jour sont garantis par les garants. Une sûreté réelle de premier rang à l'égard de la totalité du capital-actions de certaines filiales de DHX Media Ltd. a été fournie en faveur du consortium de prêteurs, ainsi que de la totalité des biens immobiliers et personnels actuels et futurs des garants.

Sur les emprunts en cours aux termes de la facilité à terme modifiée au 30 juin 2015, le montant exigible en dollars américains était de 19 846 \$ US (42 346 \$ US en 2014) et le montant exigible en livres sterling était de néant (14 383 £ en 2014).

Aux termes des facilités de crédit garanties de premier rang, la société doit respecter certains ratios financiers, notamment les suivants :

- Le ratio de levier financier, qui s'entend de la dette émise (soit le total de toutes les obligations d'emprunt portant intérêt réellement ou théoriquement, compte non tenu du crédit-relais à la production, de toutes les obligations découlant de contrats de location-financement et de tout passif éventuel) (la « dette émise ») divisée par le BAIIA ajusté consolidé (soit le BAIIA ajusté consolidé établi d'après les résultats pro forma des 12 derniers mois), moins les écarts de conversion sur la dette intragroupe, le BAIIA lié à la production et certains coûts d'acquisition, qui doit demeurer inférieur à 3,50, et être progressivement ramené à moins de 2,5 fois d'ici le 30 juin 2017;
- Le ratio de couverture des charges fixes, qui s'entend du BAIIA consolidé ajusté, déduction faite des impôts exigibles et des dépenses en immobilisations non financées, divisé par les charges fixes (charge d'intérêts consolidée et remboursements prévus de capital de la dette émise), qui doit demeurer supérieur à 1,5.

La société respectait ces ratios au 30 juin 2015.

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

11 Dette bancaire, crédit-relais à la production, dette à long terme et obligations découlant de contrats de location-financement (suite)

c) Dette à long terme et obligations découlant de contrats de location-financement (suite)

ii) Billets non garantis de premier rang

Le 2 décembre 2014, la société a conclu un placement privé de billets non garantis de premier rang (les « billets non garantis de premier rang » ou les « billets ») échéant le 2 décembre 2021 d'un montant en capital global de 175 000 \$. Les billets non garantis de premier rang portent intérêt au taux annuel de 5,875 %, payable semestriellement à terme échu le 2 juin et le 2 décembre de chaque année jusqu'à l'échéance. Les paiements d'intérêts ont débuté le 2 juin 2015. Les billets non garantis de premier rang sont garantis par la société et certaines de ses filiales et ils constituent des obligations non garanties.

Au 30 juin 2015, le capital impayé sur les billets non garantis de premier rang s'établissait à 175 000 \$ (néant au 30 juin 2014).

Le produit net de 169 760 \$ tiré de l'émission des billets non garantis de premier rang a servi à rembourser la dette aux termes de la convention de crédit garanti de premier rang modifiée et mise à jour de la société, 18 000 \$ étant remboursés aux termes de la facilité renouvelable modifiée et 151 760 \$, aux termes de la facilité à terme modifiée.

Les billets non garantis de premier rang comportent une option de remboursement anticipé (l'« option de remboursement anticipé ») en vertu de laquelle la société peut rembourser par anticipation la totalité ou une partie des billets non garantis de premier rang moyennant une prime. Les billets non garantis de premier rang comportent également une option d'encaissement anticipé (l'« option d'encaissement anticipé ») en vertu de laquelle le prêteur peut demander le remboursement de la totalité ou d'une partie des billets non garantis de premier rang advenant un changement dans le contrôle de la société. L'option de remboursement anticipé et l'option d'encaissement anticipé doivent être comptabilisées à titre d'instruments financiers dérivés incorporés. À la comptabilisation initiale, l'option de remboursement anticipé et l'option d'encaissement anticipé sont comptabilisées à la juste valeur calculée et regroupées avec les billets non garantis de premier rang. L'option de remboursement anticipé et l'option d'encaissement anticipé sont ajustées à la juste valeur à chaque date de communication de l'information financière, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée à titre de charge financière ou de produit financier dans l'état consolidé du résultat net. À la comptabilisation initiale, la valeur comptable des billets non garantis de premier rang a été diminuée du montant net de la juste valeur de l'option de remboursement anticipé et de l'option d'encaissement anticipé, et elle est amortie sur la durée des billets non garantis de premier rang.

Les billets sont assortis de clauses non financières et de clauses habituelles s'appliquant en cas de défaut. Au 30 juin 2015, la société se conformait à la totalité des clauses dont les billets sont assortis.

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

11 Dette bancaire, crédit-relais à la production, dette à long terme et obligations découlant de contrats de location-financement (suite)

c) Dette à long terme et obligations découlant de contrats de location-financement (suite)

iii) Remboursements de capital et facilités d'emprunt inutilisées

Les remboursements de capital requis pour les cinq prochains exercices sont présentés ci-après :

	\$
Exercice clos le 30 juin 2016	13 499
2017	13 378
2018	12 840
2019	12 303
2020 et par la suite	238 753

12 Capital-actions et surplus d'apport

a) Autorisé

100 000 000 d'actions privilégiées à droit de vote variable (les « APDVV »), remboursables au gré de la société en tout temps à un millionième de cent par action, sans aucun droit à des dividendes, comportant droit de vote

Nombre illimité d'actions ordinaires à droit de vote sans valeur nominale

Nombre illimité d'actions à droit de vote variable sans valeur nominale

Nombre illimité d'actions sans droit de vote et sans valeur nominale

Actions privilégiées à droit de vote variable

Le 12 novembre 2014, les APDVV ont été transférées par le président exécutif de la société au chef de la direction de la société conformément aux modalités de la convention des actionnaires conclue entre la société et le porteur d'APDVV (la « convention des porteurs des APDVV »). À la date de ce transfert, le chef de la direction de la société a conclu avec la société la convention des porteurs des APDVV, en vertu de laquelle le chef de la direction de la société : i) a convenu de ne pas transférer d'APDVV, en totalité ou en partie, sauf avec le consentement écrit préalable du conseil d'administration; ii) accorde à la société le droit unilatéral d'exiger le transfert des APDVV, en tout temps, en totalité ou en partie, à une personne désignée par le conseil d'administration; et iii) accorde à la société une procuration l'habilitant à effectuer tout transfert envisagé par la convention des porteurs des APDVV. Le conseil d'administration n'approuvera pas ni n'exigera un transfert à moins d'obtenir d'abord le consentement de la TSX, et la convention des porteurs des APDVV ne peut être modifiée ou résiliée ni faire l'objet d'une renonciation sans le consentement préalable de la TSX.

Actions ordinaires

Le 30 septembre 2014, les actionnaires de la société ont approuvé une réorganisation de la structure du capital-actions de la société (la « réorganisation du capital-actions ») afin de se conformer aux exigences en matière de propriété par des Canadiens de DHX Television. La réorganisation du capital-actions est entrée en vigueur le 9 octobre 2014 et elle a notamment donné lieu à la création de trois nouvelles catégories d'actions : les actions ordinaires à droit de vote, les actions à droit de vote variable et les actions sans droit de vote.

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

12 Capital-actions et surplus d'apport (suite)

a) Autorisé (suite)

Actions ordinaires (suite)

Le 9 octobre 2014, chaque action ordinaire en circulation de la société qui n'était pas détenue et contrôlée par un Canadien aux fins de la *Loi sur la radiodiffusion* (Canada) (la « *Loi sur la radiodiffusion* ») a été convertie en une action à droit de vote variable, et chaque action ordinaire en circulation de la société qui était détenue et contrôlée par un Canadien aux fins de la *Loi sur la radiodiffusion* a été convertie en une action ordinaire à droit de vote. Chaque action ordinaire à droit de vote donne droit à une voix par action sur toute question. Chaque action à droit de vote variable donne droit à une voix par action, à moins que le nombre d'actions à droit de vote variable en circulation soit supérieur à 33 1/3 % du nombre total d'actions à droit de vote variable et d'actions ordinaires à droit de vote en circulation, auquel cas les droits de vote par action sur les actions à droit de vote variable sont réduits de manière à ce que le nombre total des votes associés aux actions à droit de vote variable en circulation corresponde à 33 1/3 % du total des votes associés aux actions à droit de vote variable et aux actions ordinaires à droit de vote en circulation regroupées. Les droits économiques de chaque action à droit de vote variable, de chaque action ordinaire à droit de vote et de chaque action sans droit de vote sont les mêmes. La totalité des actions ordinaires de la société non émises ont été annulées à la conclusion de la réorganisation du capital-actions. Les actions à droit de vote variable et les actions ordinaires à droit de vote sont cotées à la TSX sous les symboles DHX.A et DHX.B, respectivement. Les actions à droit de vote variable sont négociées au NASDAQ sous le symbole DHXM depuis le 23 juin 2015.

b) Émis et en circulation

	30 juin 2015		30 juin 2014	
	Nombre	Montant \$	Nombre	Montant \$
Actions privilégiées à droit de vote variable [note 12a)]	100 000 000	—	100 000 000	—
Actions ordinaires [note 12c)]				
Solde d'ouverture	119 775 905	207 227	102 465 046	151 275
Émises dans le cadre d'une acquisition (note 5)	2 693 748	26 075	2 915 263	14 139
Frais d'émission d'actions, déduction faite de l'impôt	—	(136)	—	—
Émises contre trésorerie, déduction faite des frais et de l'impôt	—	—	11 183 750	37 495
Émises dans le cadre du régime d'actionnariat	19 981	173	17 655	76
Réinvestissement de dividendes	13 928	123	22 941	122
Bons de souscription exercés	—	—	1 000 000	1 175
Options exercées	1 478 750	3 295	2 171 250	2 945
Solde de clôture	123 982 312	236 757	119 775 905	207 227
Bons de souscription				
Solde d'ouverture	—	—	1 000 000	390
Bons de souscription exercés	—	—	(1 000 000)	(390)
Solde de clôture	—	—	—	—
Surplus d'apport et options sur actions [note 12d)]				
Solde d'ouverture	4 787 500	12 486	5 726 250	11 875
Émises aux dirigeants ou aux salariés	3 120 000	—	1 345 000	—
Rémunération fondée sur des actions	—	4 254	—	1 588
Options sur actions exercées	(1 478 750)	(984)	(2 171 250)	(977)
Options déchues	(75 000)	—	(112 500)	—
Solde de clôture	6 353 750	15 756	4 787 500	12 486

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

12 Capital-actions et surplus d'apport (suite)

c) Actions ordinaires

Les actions ordinaires ci-dessus comprennent les actions ordinaires à droit de vote, les actions à droit de vote variable et les actions sans droit de vote. Au 30 juin 2015, la société comptait 83 882 439 actions ordinaires à droit de vote, 40 099 873 actions à droit de vote variable et aucune action sans droit de vote émises et en circulation.

Le 21 octobre 2013, la société a émis 11 183 750 actions ordinaires au prix de 3,60 \$ l'action ordinaire pour un produit brut de 40 262 \$, moins des frais de 3 674 \$, déduction faite de l'incidence fiscale de 907 \$.

Le 3 avril 2014, dans le cadre de la transaction avec Epitome, la société a émis 2 915 263 actions ordinaires au prix de 4,85 \$ pour une valeur totale de 14 139 \$.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015, la société a émis 19 981 actions ordinaires au prix moyen de 8,61 \$ dans le cadre du régime d'actionnariat de la société (17 655 à 4,29 \$ l'action en 2014).

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015, la société a émis 13 928 actions ordinaires au prix moyen de 8,81 \$ dans le cadre de l'inscription des actionnaires au programme de réinvestissement des dividendes de la société (22 941 à 5,32 \$ l'action en 2014).

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015, 1 478 750 actions ont été émises sur le capital autorisé au prix d'exercice moyen de 1,56 \$ à l'exercice d'options (2 171 250 à 0,90 \$ l'action en 2014).

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2014, 1 000 000 d'actions ont été émises sur le capital autorisé au prix d'exercice moyen de 0,78 \$ à l'exercice de bons de souscription.

Le 23 décembre 2014, la société a émis 2 693 748 actions ordinaires évaluées à 9,68 \$ l'action dans le cadre de son acquisition de Nerd Corps [note 5i)].

d) Options sur actions

Aux 30 juin 2015 et 2014, la société avait en cours les options sur actions suivantes :

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré par option
En cours au 30 juin 2013	5 726 250	1,25
Attribuées	1 345 000	3,82
Déchues	(112 500)	0,87
Exercées	(2 171 250)	0,90
En cours au 30 juin 2014	4 787 500	2,14
Attribuées	3 120 000	8,04
Déchues	(75 000)	8,61
Exercées	(1 478 750)	1,56
En cours au 30 juin 2015	6 353 750	5,10
Pouvant être exercées au 30 juin 2015	1 630 000	2,12

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

12 Capital-actions et surplus d'apport (suite)

d) Options sur actions (suite)

Le nombre maximal total d'actions ordinaires devant être réservées aux fins d'émission dans le cadre du régime d'options sur actions de la société représente 9 % du nombre total des actions ordinaires émises et en circulation en tout temps. Au 30 juin 2015, ce nombre s'élevait à 11 158 408 (10 779 831 en 2014).

Le 6 août 2014, 1 375 000 options sur actions ont été émises aux salariés au prix de 7,13 \$ l'action. Ces options sont acquises immédiatement et sur une période de quatre ans, et leur date d'échéance est le 6 août 2019.

Le 2 octobre 2014, 1 095 000 options sur actions ont été émises aux salariés et aux administrateurs au prix de 8,27 \$ l'action. Ces options sont acquises immédiatement et sur une période de quatre ans, et leur date d'échéance est le 1^{er} octobre 2019.

Le 18 novembre 2014, 75 000 options sur actions ont été émises aux salariés au prix de 9,44 \$ l'action. Ces options sont acquises immédiatement et sur une période de quatre ans, et leur date d'échéance est le 17 novembre 2019.

Le 23 décembre 2014, 375 000 options sur actions ont été émises aux salariés au prix de 9,78 \$ l'action. Ces options sont acquises immédiatement et sur une période de quatre ans, et leur date d'échéance est le 22 décembre 2019.

Le 20 février 2015, 200 000 options sur actions ont été émises aux administrateurs au prix de 9,29 \$ l'action. Ces options sont acquises immédiatement et sur une période de quatre ans, et leur date d'échéance est le 19 février 2020.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015, 1 478 750 options sur actions ont été exercées au prix moyen de 1,56 \$ l'action, pour un produit total de 2 311 \$ (2 171 205 à 0,90 \$ en 2014, pour un produit total de 1 968 \$).

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015, 75 000 options sur actions ont été déchuës (112 500 en 2014).

Le 26 septembre 2013, 350 000 options sur actions ont été émises aux salariés au prix de 3,13 \$ l'action. Ces options sont acquises immédiatement et sur une période quatre ans en fonction de l'atteinte de certaines cibles, et leur date d'échéance est le 26 septembre 2018.

Le 21 novembre 2013, 995 000 options sur actions ont été émises aux salariés et aux administrateurs au prix de 4,07 \$ l'action. Ces options sont acquises sur une période de quatre ans et leur date d'échéance est le 21 novembre 2018.

Le tableau qui suit présente la juste valeur moyenne pondérée des options sur actions à la date d'attribution et les hypothèses selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes pour les exercices clos les 30 juin 2015 et 2014.

	2015	2014
Valeur moyenne pondérée à la date d'attribution	2,79 \$	1,47 \$
Taux d'intérêt sans risque	1,39 %	1,61 %
Durée prévue des options	4 ans	4 ans
Volatilité attendue	44 %	52 %
Rendement de l'action attendu	0,66 %	1,16 %

Des changements dans les hypothèses peuvent avoir une incidence significative sur l'estimation de la juste valeur et, par conséquent, les modèles existants ne fournissent pas nécessairement une mesure fiable de la juste valeur des options sur actions.

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

12 Capital-actions et surplus d'apport (suite)

d) Options sur actions (suite)

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015, un total de 4 254 \$ (1 588 \$ en 2014) a été comptabilisé à titre de charge de rémunération.

Le sommaire des options en cours au 30 juin 2015 est présenté ci-après :

Fourchette des prix d'exercice	Options en cours au 30 juin 2015	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Options pouvant être exercées au 30 juin 2015	Prix d'exercice moyen pondéré \$
0,69 \$ — 0,99 \$	533 750	1,33	0,90	503 750	0,91
1,00 \$ — 5,00 \$	2 775 000	2,77	2,68	1 088 750	2,47
5,01 \$ — 9,78 \$	3 045 000	4,24	8,03	37 500	8,27
Total	6 353 750	3,36	5,10	1 630 000	2,12

13 Financement et aide gouvernementaux

Au cours de l'exercice, l'investissement dans des films et des émissions de télévision a été réduit de 5 440 \$ (1 502 \$ pour l'exercice clos le 30 juin 2014) en lien avec le financement à la production consenti par des organismes gouvernementaux. Ce financement est lié aux montants de la participation des organismes gouvernementaux et est remboursable à même les produits des activités ordinaires tirés de la distribution des productions particulières visées par le financement. De plus, pour l'exercice clos le 30 juin 2015, l'investissement dans des films a été réduit de 4 327 \$ (4 325 \$ pour l'exercice clos le 30 juin 2014) en lien avec les apports non remboursables du programme de droits de diffusion du Fonds des médias du Canada. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015, l'investissement dans des films et des émissions de télévision a été réduit de 32 951 \$ (10 832 \$ pour l'exercice clos le 30 juin 2014) au titre des crédits d'impôt liés aux activités de production. En dernier lieu, pour l'exercice clos le 30 juin 2015, la société a reçu une somme de 34 490 \$ au titre du financement gouvernemental et de l'aide gouvernementale (17 241 \$ pour l'exercice clos le 30 juin 2014).

Les montants à recevoir du gouvernement fédéral du Canada et d'autres organismes gouvernementaux au titre du financement à la production représentaient 44 % des montants totaux à recevoir au 30 juin 2015 (50 % au 30 juin 2014). Certains de ces montants peuvent faire l'objet d'un audit par l'organisme gouvernemental. La direction est d'avis que les montants nets comptabilisés sont recouvrables en totalité. Chaque trimestre et chaque année, la société ajuste les montants à recevoir du gouvernement fédéral du Canada et d'autres organismes gouvernementaux, y compris les crédits d'impôt fédéraux et provinciaux à recevoir, au titre du financement à la production, afin de tenir compte de toute différence connue découlant du contrôle interne et externe de ces soldes.

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

14 Impôt sur le résultat

Les principales composantes du passif d'impôt différé au 30 juin 2015 et au 30 juin 2014 sont indiquées ci-dessous :

	30 juin 2015 \$	30 juin 2014 \$
Licences de diffusion	(8 984)	—
Obligation au titre des avantages tangibles	3 979	—
Incitatifs à la location	169	195
Crédits pour impôt étranger	303	303
Produits tirés de la production différés	—	40
Dettes de participation, obligations découlant de contrats de location-financement et autres passifs	64	64
Immobilisations corporelles	(1 379)	(1 214)
Frais d'émission d'actions et frais de financement différés	997	1 317
Investissement dans des films et des émissions de télévision	(15 064)	(12 528)
Immobilisations incorporelles	(11 735)	(4 546)
Pertes autres qu'en capital et autres	8 621	5 335
Passif d'impôt différé	(23 029)	(11 034)

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre des retenues à la source et des autres impôts qui devraient être payés à l'égard des bénéfices non rapatriés de certaines filiales, ces montants étant réinvestis sur une base permanente. Les bénéfices non rapatriés totalisaient 12 944 \$ au 30 juin 2015 (10 015 \$ au 30 juin 2014).

Le rapprochement de l'impôt calculé aux taux d'imposition prévus par la loi et de la charge (du produit) d'impôt est présenté ci-après :

	30 juin 2015 \$	30 juin 2014 \$
Charge d'impôt au taux d'imposition combiné fédéral et provincial de 31 % (31 % au 30 juin 2014)	7 834	3 700
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le résultat au titre des éléments suivants :		
Rémunération fondée sur des actions	1 319	492
Coûts d'acquisition non déductibles	757	506
Différentiel de taux d'imposition	(2 620)	(729)
Autres	(1 553)	156
Charge d'impôt	5 737	4 125

Au 30 juin 2015, la société avait des pertes reportées en avant de 1 200 \$ au titre desquelles aucun actif d'impôt différé n'avait été comptabilisé. La société exerce ses activités dans divers territoires dont les taux d'imposition varient. Les taux d'imposition effectifs de la société sont tributaires du territoire dans lequel le résultat a été généré. Pour l'exercice 2015, le taux d'imposition effectif de la société s'est établi à 31 % (31 % en 2014), en fonction des territoires dans lesquels le résultat a été généré.

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

15 Produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières comprennent ce qui suit :

	2015 \$	2014 \$
Produits financiers		
Produit d'intérêts	267	148
Profit de change, montant net	7 043	916
Variation de la juste valeur de l'option de remboursement anticipé liée aux billets non garantis de premier rang (note 11)	680	—
	<u>7 990</u>	<u>1 064</u>
Charges financières		
Charge d'intérêts liée à la dette bancaire	1 345	682
Charge de désactualisation de l'obligation au titre des avantages tangibles	800	—
Charge d'intérêts liée à la dette à long terme et aux obligations découlant de contrats de location-financement	15 260	2 624
Frais d'extinction de la dette	3 913	—
Amortissement de la prime sur la dette des billets non garantis de premier rang (note 11)	16	—
	<u>21 334</u>	<u>3 306</u>

16 Classement par nature des charges et charge au titre des avantages du personnel

Le classement par nature des charges est présenté dans le tableau suivant :

	2015 \$	2014 \$
Investissement dans des films et des émissions de télévision		
Coûts de production directs et coûts liés aux nouveaux médias	14 463	18 258
Coût des films et des émissions de télévision	63 830	26 122
Coût des droits de diffusion des films et des émissions	37 836	—
Coût de la collection acquise	13 999	11 151
Moins-value de l'investissement dans des films et des émissions de télévision	1 814	984
Frais de développement et autres	4 631	1 982
Frais de bureaux et frais d'administration	22 240	8 160
Obligation au titre des avantages tangibles	14 215	—
Charges financières, montant net	13 344	2 242
Relations avec les investisseurs et commercialisation	1 542	535
Honoraires et coûts liés à la réglementation	8 150	5 532
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles	10 407	5 915
	<u>206 471</u>	<u>80 881</u>

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

16 Classement par nature des charges et charge au titre des avantages du personnel (suite)

Le tableau suivant présente les composantes de la charge au titre des avantages du personnel :

Salaires et avantages du personnel	25 991	20 818
Rémunération fondée sur des actions	4 254	1 588
Indemnités de fin de contrat de travail	2 053	908
	<u>32 298</u>	<u>23 314</u>
	<u>238 769</u>	<u>104 195</u>

17 Instruments financiers

a) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la trésorerie et des liquidités soumises à restrictions, ainsi que de l'exposition au risque de crédit des clients, y compris le solde des créances clients. La société gère le risque de crédit lié à la trésorerie et aux liquidités soumises à restrictions en s'assurant que les contreparties sont des banques, des gouvernements et des organismes gouvernementaux bénéficiant d'excellentes notations.

L'exposition maximale au risque de crédit découlant de la trésorerie, des liquidités soumises à restrictions et des créances clients avoisine le montant de 148 487 \$ comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière au 30 juin 2015.

Le solde des créances clients se rapporte surtout à des diffuseurs canadiens et d'importantes sociétés de distribution internationales. La direction gère le risque de crédit au moyen d'une évaluation régulière des créances échues et d'une analyse du crédit appropriée. La société a constitué une provision pour créances douteuses d'environ 4 % du montant brut de certaines créances clients, et la direction est d'avis que le montant net des créances clients est recouvrable en totalité. Dans le cadre de son évaluation du risque de crédit, la direction tient compte des montants à recevoir à long terme et de l'incidence de la nature à long terme des créances sur le risque de crédit. Dans le cadre des arrangements avec des titulaires de licences pour lesquels elle joue le rôle d'agent, la société comptabilise les produits des activités ordinaires déduction faite de la quote-part du concédant. Lorsque la société, en sa qualité d'agent du concédant, facture intégralement les montants engagés à un tiers, elle comptabilise un montant correspondant dans les dettes d'exploitation, lequel n'est payable au concédant que lorsque le montant est recouvré auprès du tiers. Ce faisant, la société réduit son risque en étant exposée uniquement à l'égard des créances relatives aux produits des activités ordinaires qu'elle comptabilise.

b) Risque de taux d'intérêt

La société est exposée au risque de taux d'intérêt du fait des fluctuations des taux d'intérêt, son crédit-relais à la production, une partie de sa dette à long terme et une partie de sa trésorerie portant intérêt à taux variable. Une variation de 1 % aurait une incidence d'environ 1 000 \$ à 1 500 \$ sur le résultat net avant l'impôt sur le résultat.

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

17 Instruments financiers (suite)

c) Risque de liquidité

La société gère son risque de liquidité en prévoyant et surveillant ses flux de trésorerie d'exploitation, en concluant des contrats de location-financement, en obtenant du crédit-relais à la production et en maintenant des facilités de crédit renouvelables (note 11). Au 30 juin 2015, les fonds en caisse de la société totalisaient 42 907 \$ (26 679 \$ au 30 juin 2014).

Les résultats d'exploitation d'une période donnée sont fonction du nombre de films et d'émissions de télévision livrés ainsi que du moment de leur livraison, deux éléments qui ne peuvent être déterminés d'avance avec certitude. En conséquence, les résultats d'exploitation de la société peuvent varier de façon significative d'une période à l'autre et les résultats d'une période ne sont pas nécessairement révélateurs des résultats d'une autre période. Les flux de trésorerie peuvent aussi fluctuer et ne pas être étroitement liés aux produits des activités ordinaires comptabilisés. Au cours de la diffusion initiale des droits, la société s'en remet plus ou moins au budget et aux cycles de financement du diffuseur et il arrive que le délai d'octroi de la licence soit retardé et que celle-ci prenne effet plus tard que prévu.

Les produits tirés de films et d'émissions de télévision varient de façon significative d'un trimestre à l'autre selon les livraisons prévues aux contrats conclus avec les principaux diffuseurs. Cependant, la récente diversification de la composition du chiffre d'affaires de la société, en particulier le resserrement du flux de rentrées au titre de la distribution et l'ajout du flux de rentrées au titre de la diffusion, a corrigé légèrement la variation trimestrielle, qui commence à être plus facile à prévoir. Les produits tirés de la distribution sont tributaires des contrats et de la demande et peuvent varier considérablement d'un exercice à l'autre. La société maintient des soldes en trésorerie appropriés et dispose de facilités de financement visant à gérer les fluctuations de ses flux de trésorerie.

La société obtient du crédit-relais à la production (note 11) pour disposer de fonds en attendant d'encaisser les crédits d'impôt fédéraux et provinciaux pour la production de films (note 6). Lorsque les crédits d'impôt sont encaissés, le crédit-relais à la production est remboursé.

d) Risque de change

Dans le cadre de ses activités, la société détient des monnaies étrangères, en plus d'engager des coûts de production et de générer des produits des activités ordinaires libellés en monnaie étrangère. Ces activités donnent lieu à une exposition aux fluctuations des cours du change de ces monnaies étrangères. La société conclut périodiquement des contrats d'achat de monnaies étrangères en vue de gérer son risque de change à l'égard des contrats libellés en dollars américains, en livres sterling et en euros. Au 30 juin 2015, la société a réévalué ses instruments financiers libellés en monnaie étrangère aux cours du change en vigueur. Une variation de 1 % du cours du change du dollar américain, de la livre sterling ou de l'euro aurait une incidence d'environ 500 \$ à 1 000 \$ sur le résultat net et le résultat global.

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

17 Instruments financiers (suite)

e) Analyse des échéances contractuelles des passifs financiers

	Total \$	Moins de un an \$	De un an à trois ans \$	De quatre à cinq ans \$	Plus de cinq ans \$
Dettes d'exploitation et charges à payer	109 143	109 143	—	—	—
Crédit-relais à la production	67 743	67 743	—	—	—
Autres passifs	17 313	2 473	4 946	4 946	4 948
Dette à long terme	287 227	12 132	24 264	75 831	175 000
Obligations découlant de contrats de location-financement	3 551	1 367	1 954	230	—
	484 977	192 858	31 164	81 007	179 948

Les paiements susmentionnés ne tiennent pas compte des intérêts et ne sont pas actualisés.

f) Justes valeurs

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données d'entrée pris en compte dans les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs comprend les niveaux suivants :

Niveau 1 – évaluation fondée sur des cours observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – techniques d'évaluation fondées sur des cours sur des marchés actifs pour des instruments similaires; des cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des instruments identiques ou similaires; des données d'entrée autres que les cours du marché utilisées dans le cadre d'un modèle d'évaluation qui sont observables pour l'instrument; et des données d'entrée qui sont tirées de données du marché observables ou corroborées par le marché ou par d'autres moyens.

Niveau 3 – techniques d'évaluation fondées sur d'importantes données non observables sur le marché.

Un instrument financier est classé au même niveau de la hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur.

Les justes valeurs sont estimées à un moment précis en fonction d'informations pertinentes sur le marché. Il s'agit d'estimations assujetties à des incertitudes et à un jugement important qui ne peuvent être déterminées précisément. Les modifications apportées aux hypothèses et aux estimations pourraient avoir une incidence importante sur les justes valeurs.

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

17 Instruments financiers (suite)

f) Justes valeurs (suite)

Actifs financiers et passifs financiers évalués à la juste valeur

	30 juin 2015		30 juin 2014	
	Hiérarchie des justes valeurs	Actif (passif) évalué à la juste valeur ¹⁾	Hiérarchie des justes valeurs	Actif (passif) évalué à la juste valeur ¹⁾
Dérivés				
Contrats de change à terme ²⁾	s. o.	s. o.	Niveau 2	212
Option de remboursement anticipé et option d'encaissement anticipé ³⁾	Niveau 2	482	s. o.	s. o.

1) La société évalue ses dérivés au moyen de modèles calibrés en fonction des prix des opérations initiales. Les évaluations ultérieures sont fondées sur des données observables appliquées au modèle d'évaluation.

2) La juste valeur des contrats de change à terme est déterminée en fonction des cours de change en vigueur.

3) La juste valeur de l'option de remboursement anticipé et de l'option d'encaissement anticipé est déterminée au moyen de modèles d'évaluation.

Actifs financiers et passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur

Les valeurs comptables présentées dans les états financiers au titre de la trésorerie, des liquidités soumises à restrictions, des créances clients et des dettes d'exploitation et charges à payer se rapprochent de leur juste valeur en raison de leur échéance immédiate ou rapprochée. La dette bancaire a été renégociée durant l'exercice précédent en vue de refléter les taux d'intérêt en vigueur; en conséquence, la direction est d'avis que les valeurs comptables se rapprochent également de la juste valeur.

Le tableau suivant résume la juste valeur et la valeur comptable des autres actifs financiers et passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur de manière récurrente à l'état consolidé de la situation financière :

	30 juin 2015			30 juin 2014		
	Hiérarchie des justes valeurs	Actif (passif) évalué à la juste valeur	Valeur comptable	Hiérarchie des justes valeurs	Actif (passif) évalué à la juste valeur	Valeur comptable
Facilité à terme modifiée ¹⁾	Niveau 2	(109 746)	(109 746)	Niveau 2	(69 941)	(69 941)
Billets garantis de premier rang ²⁾	Niveau 2	(173 250)	(170 161)	s. o.	s. o.	s. o.
Obligations découlant de contrats de location-financement ³⁾	Niveau 2	(3 551)	(3 551)	Niveau 2	(503)	(503)
Crédit-relais à la production ⁴⁾	Niveau 2	(67 743)	(67 743)	Niveau 2	(35 955)	(35 955)

1) Les taux d'intérêt sur la facilité à terme modifiée sont révisés tous les 90 jours; en conséquence, la juste valeur, qui est évaluée au moyen d'une approche par le marché, se rapproche de la valeur comptable.

2) La direction estime la juste valeur au moyen d'une approche par le marché en fonction d'opérations publiques entre des parties sans lien de dépendance.

3) La direction estime la juste valeur au moyen d'une analyse des flux de trésorerie actualisés à des taux qui reflètent les conditions actuelles.

4) Les taux d'intérêt variables ont été renégociés au cours de l'exercice précédent; en conséquence, la direction est d'avis que la juste valeur se rapproche de la valeur comptable.

g) Contrats de change

Au 30 juin 2015, la société avait un montant en capital notionnel de néant (4 610 \$ au 30 juin 2014) en contrats de vente de dollars américains.

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

18 Engagements et éventualités

Engagements

La société a conclu divers contrats de location simple pour des installations et du matériel. Les paiements minimaux futurs sont comme suit :

	\$
Exercice se terminant le 30 juin 2016	6 337
2017	5 964
2018	4 741
2019	4 298
Par la suite	25 067

La société a conclu divers contrats d'achat de droits de diffusion assortis d'engagements futurs totalisant 2 765 \$.

Éventualités

Il arrive que la société soit partie à diverses revendications, actions en justice et plaintes qui surviennent dans le cours normal de ses activités; par conséquent, des provisions ont été comptabilisées le cas échéant. La direction estime que le règlement définitif de ces réclamations n'aura pas d'incidence défavorable significative sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la société. L'exposition maximale au 30 juin 2015 au titre des revendications susmentionnées est estimée à 400 \$.

19 Informations à fournir sur le capital

En matière de gestion du capital, les objectifs de la société visent à procurer un rendement adéquat aux actionnaires, à préserver ses actifs, à garder une structure de coûts concurrentielle et à poursuivre ses activités afin de continuer ses activités de développement, de production, de distribution et de concession de licences visant ses films et ses émissions de télévision et à maintenir les activités de DHX Television. Durant l'exercice clos le 30 juin 2015, la société a déclaré des dividendes totalisant 6 576 \$ (5 107 \$ au 30 juin 2014). Le solde de la trésorerie de la société est utilisé pour optimiser son développement et sa croissance de façon continue.

Le capital de la société est présenté sommairement dans le tableau suivant :

	30 juin 2015 \$	30 juin 2014 \$
Total de la dette bancaire, de la dette à long terme et des obligations découlant de contrats de location-financement	282 818	75 374
Moins la trésorerie	(42 907)	(26 679)
Dette nette	239 911	48 695
Total des capitaux propres	261 954	223 349
	501 865	272 044

Pour faciliter la gestion de sa structure de capital, la société prépare des budgets d'exploitation de ses dépenses annuelles, qui sont mis à jour au besoin selon différents facteurs, dont les conditions du secteur et les flux de trésorerie d'exploitation. Les budgets annuels et mis à jour sont revus par le conseil d'administration.

La société est en conformité avec toutes les clauses restrictives de la facilité de crédit garanti de premier rang modifiée et mise à jour et des billets non garantis de premier rang.

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

20 Résultat par action ordinaire

a) De base

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant la période.

	2015 \$	2014 \$
Résultat net	19 533	7 811
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	121 731 693	111 638 240
Résultat de base par action	0,16	0,07

b) Dilué

Le résultat dilué par action ordinaire est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation en supposant la conversion de tous les instruments potentiellement dilutifs qui peuvent être convertis en actions ordinaires. La société a deux catégories d'instruments potentiellement dilutifs convertibles en actions ordinaires : les options sur actions et les bons de souscription. Pour chacune des deux catégories, un calcul sert à déterminer le nombre d'actions ordinaires qui auraient pu être acquises à la juste valeur (établie comme le prix du marché moyen des actions ordinaires en circulation de la société pour la période), d'après la valeur monétaire des droits de souscription rattachés aux options sur actions et aux bons de souscription. Le nombre d'actions calculé ci-dessus est présenté en comparaison du nombre d'actions qui auraient été émises en supposant l'exercice des bons de souscription et des options sur actions.

Pour l'exercice, le nombre moyen pondéré d'instruments potentiellement dilutifs, composés des actions pouvant être émises aux termes des bons de souscription et des options sur actions, s'est élevé à 3 005 041 (3 436 205 au 30 juin 2014).

	2015 \$	2014 \$
Résultat net	19 533	7 811
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	124 736 734	115 074 445
Résultat dilué par action	0,16	0,07

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

21 Variation nette des soldes du fonds de roulement hors trésorerie liés aux activités d'exploitation

	2015 \$	2014 \$
Augmentation des montants à recevoir	(59 859)	(6 241)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance et des acomptes	(7 154)	(1 948)
Augmentation des montants à recevoir à long terme	(5 317)	(2 597)
Augmentation des dettes d'exploitation et charges à payer	24 185	10 669
Augmentation (diminution) des produits différés	29 669	(5 211)
	<u>(18 476)</u>	<u>(5 328)</u>

Au cours de la période, la société a payé et reçu les montants suivants :

	\$	\$
Intérêts payés	22 697	3 412
Intérêts reçus	267	148
Impôts payés	8 146	663

Investissement net dans des films et des émissions de télévision

	2015 \$	2014 \$
Coût des films et des émissions de télévision	63 830	26 122
Coût des droits de diffusion sur les films et les émissions de télévision	37 836	—
Coût de la collection acquise	13 999	11 151
Diminution (augmentation) des frais de développement	1 116	(1 056)
Augmentation des productions en cours destinées aux salles de cinéma	(9 308)	(12 623)
Augmentation des productions non destinées aux salles de cinéma menées à bien et diffusées	(80 185)	(26 503)
Augmentation des droits de diffusion sur les films et les émissions de télévision	(28 853)	—
	<u>(1 565)</u>	<u>(2 909)</u>

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

22 Produits des activités ordinaires et informations sectorielles

La société exploite des entités et des bureaux de production au Canada, aux États-Unis et en Europe. Lorsqu'elle évalue sa performance, la société ne fait pas de distinction ni ne regroupe ses activités de production, de distribution et de mise en marché (les « activités principales ») d'après des critères géographiques. La société a déterminé qu'elle avait trois secteurs isolables, soit ses activités principales, CPLG, qui gère les droits d'auteur, la concession de licences et les marques pour le compte de tiers, et DHX Television [note 5iii)].

	Exercice clos le 30 juin 2015			
	CPLG \$	DHX Television \$	Activités principales \$	Résultats consolidés \$
Produits des activités ordinaires	14 345	76 182	173 512	264 039
Coûts et frais de production directs, frais généraux et frais d'administration	12 209	50 157	126 847	189 213
Résultat sectoriel	2 136	26 025	46 665	74 826
Dotation aux amortissements				10 407
Charges financières, montant net				13 344
Coûts d'acquisition				5 145
Autres charges, montant net				20 660
Résultat avant impôt sur le résultat				25 270
Actif non courant				
Montants à recevoir à long terme	—	—	11 091	11 091
Frais de financement différés	—	—	706	706
Immobilisations corporelles	549	918	16 350	17 817
Immobilisations incorporelles	10 743	73 087	43 566	127 396
Goodwill	—	29 864	184 077	213 941
	11 292	103 869	255 790	370 951
Passif courant				
Dettes d'exploitation et charges à payer	12 458	18 806	77 879	109 143
Produits différés	2 690	—	46 633	49 323
Crédit-relais à la production	—	—	67 743	67 743
Partie courante de la dette à long terme et des obligations découlant de contrats de location- financement	—	—	12 916	12 916
	15 148	18 806	205 171	239 125

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

22 Produits des activités ordinaires et informations sectorielles (suite)

	Exercice clos le 30 juin 2014		
	CPLG \$	Activités principales \$	Résultats consolidés \$
Produits des activités ordinaires	12 176	103 955	116 131
Coûts et frais de production directs, frais généraux et frais d'administration	11 785	78 029	89 814
Résultat sectoriel	391	25 926	26 317
Dotation aux amortissements			5 915
Charges financières, montant net			2 242
Coûts d'acquisition			3 258
Autres charges, montant net			2 966
Résultat avant impôt sur le résultat			11 936
Actif non courant			
Montants à recevoir à long terme	—	5 774	5 774
Frais de financement différés	—	603	603
Immobilisations corporelles	787	10 728	11 515
Immobilisations incorporelles	11 556	22 434	33 990
Goodwill	—	103 483	103 483
	12 343	143 022	155 365
Passif courant			
Dette bancaire	—	4 930	4 930
Dettes d'exploitation et charges à payer	16 309	45 465	61 774
Produits différés	2 043	13 560	15 603
Crédit-relais à la production	—	35 955	35 955
Partie courante de la dette à long terme et des obligations découlant de contrats de location-financement	—	8 526	8 526
	18 352	108 436	126 788

DHX Media Ltd.

Notes annexes

Exercices clos les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire et sauf les montants par action)

22 Produits des activités ordinaires et informations sectorielles (suite)

Le tableau suivant présente de plus amples renseignements sur les produits des activités ordinaires tirés des secteurs mentionnés :

	2015 \$	2014 \$
Activités principales		
Production	38 083	23 466
Distribution	77 667	40 886
Honoraires de production et frais de service	32 614	18 363
Marchandisage, concession de licences et autres	25 148	21 240
	<u>173 512</u>	<u>103 955</u>
DHX Television		
Abonnements	66 569	—
Promotion et publicité	9 613	—
	<u>76 182</u>	<u>—</u>
CPLG		
Représentation de marques de tiers	14 345	12 176
	<u>264 039</u>	<u>116 131</u>

Des produits des activités ordinaires de 264 039 \$ de la société pour l'exercice clos le 30 juin 2015 (116 131 \$ pour l'exercice clos le 30 juin 2014), une tranche de 190 328 \$ (75 181 \$ au 30 juin 2014) est attribuable aux entités de la société établies au Canada, une tranche de 15 579 \$ (13 916 \$ en 2014) est attribuable aux entités de la société établies aux États-Unis et une tranche de 58 132 \$ (27 034 \$ en 2014) est attribuable aux entités de la société établies ailleurs dans le monde.

Au 30 juin 2015, les actifs non courants suivants étaient attribuables aux entités de la société établies aux États-Unis : 180 \$ en immobilisations corporelles, 266 \$ en immobilisations incorporelles et 867 \$ en goodwill (respectivement, 266 \$, 471 \$ et 657 \$ au 30 juin 2014). Au 30 juin 2015, les actifs non courants suivants étaient attribuables aux entités de la société établies ailleurs dans le monde : 549 \$ en immobilisations corporelles, 14 364 \$ en immobilisations incorporelles et 4 615 \$ en goodwill (respectivement, 787 \$, 14 573 \$ et 5 012 \$ au 30 juin 2014). Tous les autres actifs non courants sont attribuables aux entités de la société établies au Canada.

23 Cumul des autres éléments du résultat global

Au 30 juin 2015, le cumul des autres éléments du résultat global était composé d'écarts de conversion de 8 355 \$ (1 203 \$ au 30 juin 2014).